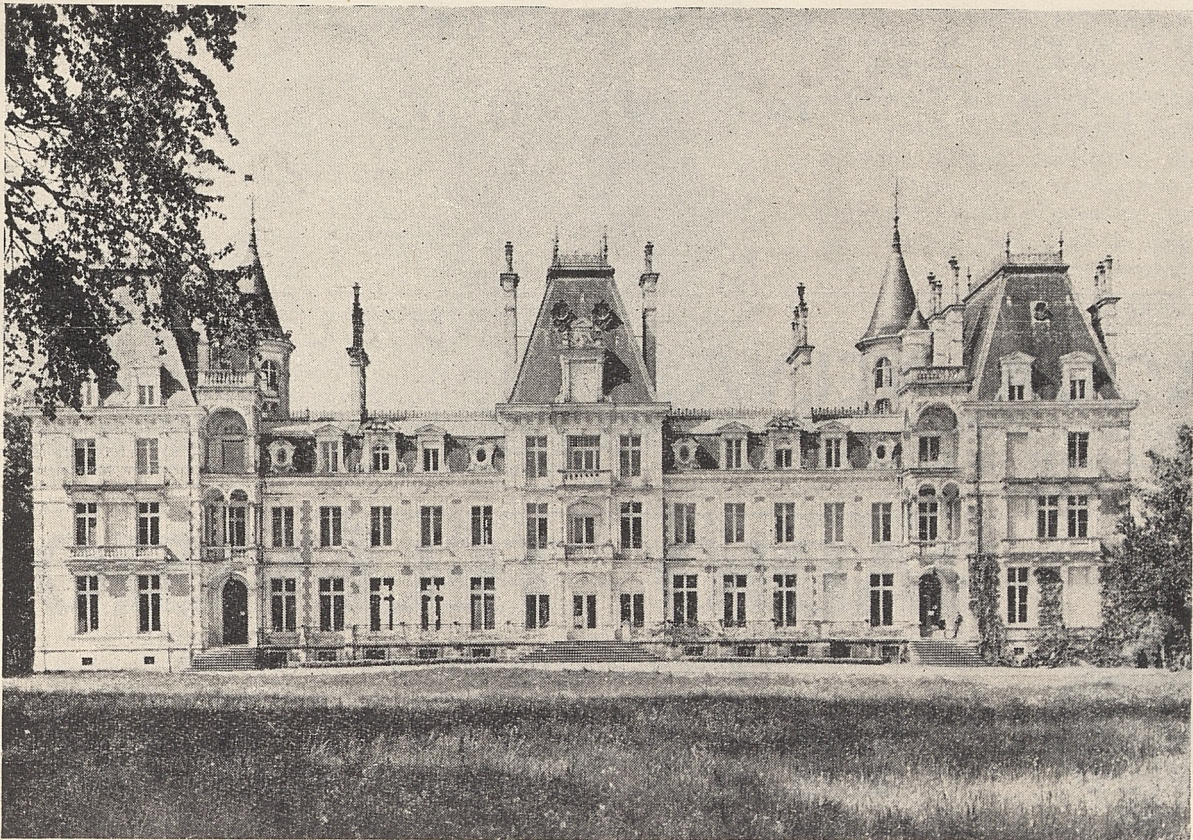




Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



(Cliché G. FISCHER, Photo-Club de Saint-Cloud).

DOMAINE DE LA CHARBONNIERE, près d'Orléans (Colonie de Vacances de la Ville).

NOS PRIX SONT TRÈS ETUDIÉS
COMPARÉZ-LES

PIERRE Chemisier-Tailleur — MOL. 53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Église

MOL. 53-85

RÉSERVÉ

à la **PHARMACIE MIGNARD**

11 bis, Rue ROYALE

SAINT-CLOUD

Tél.: MOL. 42-11

APRÈS CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTÈGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTÉ DE VOTRE ÉPIDERME

CLINIQUE du VALD'OR

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD Tél. : MOL.37-80
R.C. VERSAILLES 50-A-1329

Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale
ET DIVERSES MUTUELLES (S.N.C.F. — Électricité de France —
Garantie Médicale et Chirurgicale — Fédération Mutualiste, etc...)

RADIO - TÉLÉVISION

CHERCHER LA QUALITÉ, C'EST CHOISIR

TELEFUNKEN

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

ETS VOISIN - 7, rue Royale — ST-CLOUD — MOL. 57-34



BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

" Une vie locale intense est la première condition d'une vie nationale prospère "

G. BIDAULT
Citoyen de Saint-Cloud

C'est bien pour rendre plus intense la vie locale que nous faisons paraître notre bulletin trimestriel.

Notre nouvelle auto-pompe de premier secours



Une Tribune Libre dans le Bulletin Municipal

Au fur et à mesure que notre ville grandit, les problèmes d'urbanisme moderne prennent de plus en plus de place. Dans l'intérêt général, il nous sera précieux de laisser développer dans une tribune libre les idées de personnalités de la commune, ou d'ailleurs, sur les grands problèmes qui concernent la région parisienne.

Le fait de faire appel dans l'avenir à d'autres plumes que celles des membres de la Municipalité, rendra ainsi notre Bulletin plus vivant et plus attrayant. L'intérêt qu'il suscite dans toute la population cloisienne en sera certainement augmenté.

Pour aujourd'hui, M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, tient à inaugurer cette tribune libre en traitant un problème malheureusement à l'ordre du jour : le **problème du bruit**.

(Suite page 2)

Bienvenue aux nouveaux habitants

La rentrée scolaire a incité beaucoup de familles à venir s'installer dès maintenant dans les nouveaux ensembles immobiliers qui s'achèvent.

Nous adressons ici notre salut le plus cordial à nos nouveaux administrés, particulièrement aux habitants du

L'Hôpital : Problème National !

Or, l'Etat n'accorde que 17 milliards par an à répartir sur quelques hôpitaux de France!

AVEC NOUS

Dites que le Capital Humain de notre Pays est plus précieux que tout

Val-d'Or-Bellevue et de Beausoleil ainsi qu'à tous les nouveaux venus à Saint-Cloud.

Que ceux qui n'auraient pas le service du Bulletin municipal, distribué gratuitement dans toutes les familles, veuillent bien le faire connaître à la mairie ; on les inscrira.

Que tous sachent que nos services municipaux sont à leur disposition ; nous leur réserverons toujours le meilleur accueil.

Qu'ils sachent aussi qu'il existe à Saint-Cloud une bibliothèque municipale fort bien montée, accompagnée d'un salon de lecture, un Centre de Protection Maternelle et Infantile, un Centre d'Accouchement sans crainte, un Cours d'Enseignement ménager gratuit ; 42 sociétés locales s'intéressant à toutes les formes d'activité, et enfin un hôpital complètement modernisé et en cours d'agrandissement.

LE BRUIT

« Ne perdons jamais de vue qu'étant donné la production actuelle de l'industrie automobile française, le parc automobile aura doublé dans les six années qui viennent. »

GALIENNE,
Vice-Président
de la Prévention routière,
Président de l'Union
routière internationale,
Maire de Chambourcy.

Dans le numéro de septembre de la toujours très intéressante revue du Touring-Club de France, M. François TOCHÉ intitule un article : « *Le bruit, fléau des temps modernes* ». Et c'est bien exact.

Le Touring-Club mène la campagne contre le bruit depuis 30 ans.

Nos législateurs se sont préoccupés de cette question, la grande presse y revient sans cesse : pourtant le bruit grandit en intensité, s'empare même de la nuit dont le silence est troublé jusque dans les campagnes les plus reculées par le vrombissement des avions.

Et cependant, toutes les villes — la nôtre n'y échappe pas — deviennent de plus en plus bruyantes.

Nous nous devons à Saint-Cloud, cité résidentielle, d'être à l'avant-garde de la lutte contre le bruit. Nos habitants, des Parisiens pour la plupart, sont venus chercher, sur notre coteau, le calme dans la verdure. Il faut donc les protéger en luttant contre le déboisement et contre le bruit.

On reviendra dans cette tribune sur le mot *résidentiel* au nom duquel on voudrait commettre quelques abus, par exemple supprimer le pompiste du coin ou l'artisan menuisier, empêcher la construction d'un garage pour autos, etc. etc. Pourtant, la vie des villes nécessite sur place l'établissement d'un certain nombre d'activités qui sont indispensables et avec lesquelles les riverains se doivent de coexister pacifiquement.

C'est à nous de veiller à ce que la petite entreprise ne devienne pas comme le hangar de Louis RENAULT une hydre monstrueuse et tentaculaire. Nous y veillons malgré les difficultés accrues par des règlements d'un autre âge et souvent difficilement applicables.

L'unité de mesure du bruit est le *phone*. A titre d'exemple, rappelons que la note sonore d'un bruit d'insecte ou d'oiseau dans une forêt la nuit est d'environ 20 phones, que celui d'une conversation normale dans un salon est de 60 phones, que l'avertisseur de route d'une automobile placé à deux mètres de l'oreille est de 110 phones, et que le moteur d'un avion à plein régime au décollage est de 120 phones.

L'on sait maintenant mesurer les bruits, l'on a inventé des silencieux perfectionnés ne nuisant pas à la puissance des moteurs et qui sont efficaces, l'on a tout un arsenal de règlements et, cependant, le bruit croît sans cesse.

Cela résulte, d'abord d'un manque d'éducation et d'une manifestation de l'égoïsme. Le même qui se plaindra de claquements de portières après une soirée chez un voisin, laissera marcher sa radio ou sa télévision en grand, même à une heure tardive, le jour où cela lui convient.

Enfin pour les bruits des moteurs, il n'est pas douteux que l'être humain tire une satisfaction assez grande et un sentiment de puissance du fait même du bruit de sa

machine et il faut n'avoir jamais piloté de motocyclette pour ne pas connaître cette manière d'ivresse.

Puisque la raison n'est pas suffisante, il faut la crainte du gendarme. L'on dira que le Français n'aime pas la contrainte et n'obéit pas, même lorsque son intérêt, sa santé, son équilibre nerveux sont en jeu.

Je le pensais comme beaucoup jusqu'au jour de juillet 1954 où, par une simple ordonnance, un préfet de Police, dont le nom restera dans les annales de la ville de Paris comme celui d'un grand bienfaiteur, M. A. L. Dubois, interdisait l'usage de l'avertisseur sonore des automobiles dans la région de Paris.

Il n'y a pas eu pour cela recrudescence d'accidents. Tous les conducteurs et les piétons se sont vite habitués à ce nouvel état de choses et l'un des bruits les plus fatigants de la capitale a disparu comme par enchantement.

Ceci prouve qu'une mesure sage et juste peut être appliquée avec rigueur, que le citoyen s'y conforme avec une facilité incroyable et qu'il trouve très vite la récompense du petit effort qu'il a fait pour changer ses habitudes.

Quels sont les bruits dont nous souffrons le plus ? Tous les bruits de moteurs à explosion, les deux roues d'abord, les avions, les hélicoptères, les camions, les véhicules de tourisme en mauvais état et dont le silencieux est crevé, la voiture du laitier qui, à 3 heures, descend nos rues avec ses récipients métalliques brinquebalants, le chemin de fer avec son sifflet désuet autant qu'inutile (1), les bruits de radio et de télévision, les bruits de chantiers, bruits de compresseurs, bruits de grues qui pourraient aussi être munies de silencieux, bruits de boîtes à ordures maniées brutalement sur les trottoirs, claquements de portières, bruits des brûleurs à mazout et tous les bruits industriels, bruit des hors-bord, des péniches et des restaurants de nuit, bruits des chiens aboyant la nuit et, pourquoi ne pas aussi le dire, bruits des cloches trop matinales et qui dans nos villes réveillent des gens souvent attardés la veille.

Je demande, faisant un modeste écho à la campagne du Touring-Club, qu'après Paris et le département de la Seine, nous ayons, en harmonie avec toute la France, une organisation se composant d'agents chargés du contrôle de la circulation, vérificateurs de la mesure du bruit, qui, avec des pouvoirs spéciaux, indépendants et très étendus, dépisteraient sur l'ensemble du territoire les engins indésirables, fixes ou mobiles, et les fauteurs de bruits qui éprouvent le potentiel nerveux des humains, petits et grands.

Un premier pas vient d'être tout récemment fait par l'interdiction de l'usage de postes radio portatifs dans les transports publics.

Venons-en aux remèdes. Ils sont de trois natures d'ordre psychologiques d'abord : tout citoyen français passe par l'école. C'est à l'école que le maître devra, dans des cours d'instruction civique — encore très insuffisants — attirer l'attention de la jeunesse sur les méfaits du bruit. Le régiment ensuite pour les hommes et, pour l'ensemble du public, la télévision, la radio, le cinéma peuvent également aider une campagne de lutte contre le bruit.

En second lieu, on ne me fera pas croire, à une époque où les ressources de la technique sont infinies — si nos savants, nos inventeurs, nos ingénieurs déployaient à lutter contre le bruit la même ingéniosité qu'il ont mis à résoudre les grands problèmes de la locomotion, de la chirurgie ou de l'astronomie — qu'on ne trouverait pas le moyen de fabriquer, comme cela existe déjà pour le métro

pneus, des bandes de roulement silencieuses pour chemin de fer, des boîtes à lait et des boîtes à ordures en matière plastique, etc.

Je ne parle pas des silencieux pour moteurs à explosion, ceux-ci sont inventés, donnent des résultats parfaits; il suffit que l'Administration exige leur mise en service. Reste la question des moteurs d'avions et des réacteurs, certainement plus complexe mais qui doit pouvoir trouver une solution, aucune difficulté technique n'étant invincible.

Enfin, en troisième lieu, si un texte bien fait était rédigé, si des sanctions raisonnablement sévères étaient appliquées contre les délinquants, nul doute qu'une des formes les plus bafouées de l'atteinte à la liberté serait rapidement supprimée pour le plus grand profit, la plus grande satisfaction et la meilleure santé de tous.

Voilà ce que nous demandons aux Pouvoirs publics, au moment où 80 % des Français ont montré qu'ils étaient pour l'autorité dans un régime de liberté.

Cet appel ne peut être qu'entendu.

Messieurs les Législateurs, Messieurs les Membres du Gouvernement rendez-nous par de judicieuses mesures un peu du silence qui nous est nécessaire, atténuez les bruits de notre civilisation mécanique et industrielle, en un mot ordonnez, nous ferons en sorte que vous soyez obéis.

F. CHAVETON.

L'EXTENSION DE L'HOPITAL

La première tranche des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'hôpital (prévue pour 100 millions de francs) est en partie achevée par la construction, sur la place Silly, d'un bâtiment dont la façade s'harmonise bien avec le caractère architectural de l'établissement existant.

Entre les deux édifices, soit dit en passant, la chapelle historique garde extérieurement son style vieillot, mais l'intérieur vient d'être joliment restauré et, par conséquent, rendu au culte.

Il s'agit maintenant d'achever la première phase de travaux (temporairement contrariée par une servitude locative) et d'attaquer la seconde — de l'ordre de 400 millions de francs — afin de ne rien interrompre, ce qui serait grandement préjudiciable à divers points de vue.

Quelle ne serait pas notre inquiétude si l'Etat stoppait la poursuite des travaux en cours parce que les Pouvoirs publics auraient malgré l'intervention personnelle de M. le Préfet de Seine-et-Oise et la ferme vigilance du Conseil général, omis d'inscrire à la loi-programme les crédits réclamés par l'hôpital de Saint-Cloud comme ceux concernant les deux autres hôpitaux du département, en voie d'extension urgente?

On ne comprendrait plus la campagne menée sous l'égide du Ministère de la Santé publique et de la Population, organisant la *Semaine Nationale des Hôpitaux* dans le but de toucher moralement le grand public par une manifestation spectaculaire?

Il y aurait là stupeur, mécontentement, démoralisation...

Mais nous ne voulons croire à tant d'incompréhension, de parti pris, voire d'ignorance, de la part des hauts responsables. Nous refusons l'apathie, le découragement, parce que nous avons foi dans nos destinées, dans le progrès social, dans l'altruisme inconditionnel, aussi parce que nous avons montré que la persévérance et la ténacité dans une juste cause avaient été parfois couronnées de succès, quand même.

VOUS VOULEZ ETRE BIEN SOIGNE

dans le plus grand confort.

Malgré les efforts des dix dernières années,
300 milliards sont encore nécessaires pour moderniser, compléter notre équipement sanitaire :
17 milliards par an pour l'ensemble du territoire,
qu'est-ce ?

Propreté

Revenons encore une fois sur ce sujet. Tous les appels que nous avons lancés par la voie du Bulletin municipal n'ont pas produit les effets que nous espérons et nombreux encore sont ceux de nos concitoyens qui ne manifestent aucun respect et aucun souci de la propreté de nos rues et de nos squares. Des journaux, des papiers de tous genres sont abandonnés sur les voies publiques et livrés au gré de tous les vents qui les étalent et les promènent en donnant à nos rues un aspect d'abandon et de négligence qui font la plus mauvaise impression sur les personnes qui visitent notre ville et aussi sur ceux de nos concitoyens, et ils sont heureusement nombreux, qui ont un souci de propreté et de bonne tenue.

Sans doute, le Service de la Voirie est là pour balayer et nettoyer les voies publiques. Il le fait autant que cela lui est possible, mais il ne peut assurer, sur tous les points du territoire, une permanence chargée de ramasser les détritifs au fur et à mesure de leur projection.

Il faut donc que chacun fasse un petit effort et se sente responsable. Il ne manque pas de corbeilles qui sont là exprès pour recevoir tous ces papiers inutiles. Le nombre de ces corbeilles va d'ailleurs être prochainement augmenté, et personne n'aura plus la moindre excuse à présenter.

Tout ceci concerne les papiers, enveloppes de paquets de cigarettes, prospectus de tous genres.

Que dire des tas d'ordures, de détritifs, qui se constituent en certains endroits? Il suffit qu'on ait sorti sa poubelle après le passage des éboueurs pour qu'on se débarrasse clandestinement de son contenu en le déposant aimablement devant le mur du voisin. Et un dépôt en appelle un autre. Au bout de quelques jours, il faut un tombereau pour enlever le tout.

On comprendra qu'il nous est impossible de prendre en flagrant délit le responsable de ces opérations, il nous faudrait un agent de police presque devant chaque porte — impossible.

Là encore, il nous faut faire appel au sens civique de nos concitoyens et demander qu'on ne se « débrouille » pas en méconnaissant l'intérêt général. Que chacun se sente responsable du bien commun et se soumette loyalement aux règlements et prescriptions édictés dans l'intérêt de tous et tout ira mieux.

Précisons que tout propriétaire est responsable de l'encombrement du trottoir qui borde sa propriété. Ainsi, il vous appartient de ne pas laisser se constituer un tas d'ordures devant chez vous. Le Conseil municipal, dans sa séance du 23 juin dernier a d'ailleurs décidé que l'enlèvement de gravois et autres dépôts sur la voie publique serait effectué par la ville à raison de 2.000 fr. par m³ ou fraction de m³ à la charge du propriétaire devant lequel le tas aura été constitué. Bien entendu, le propriétaire intéressé sera préalablement informé.

Un mot encore à propos des chiens. Malgré toutes nos recommandations, la situation, à ce point de vue, ne s'est guère améliorée. Trop souvent encore des chiens errent sans contrôle et laissent sur nos trottoirs des traces, fort désagréables, de leur passage. De plus, ils peuvent effrayer des enfants, ce qui n'a rien de plaisant.

Il est rappelé que les propriétaires de chiens sont responsables des accidents de toute nature que leurs chiens peuvent causer, même lorsque l'animal s'est égaré ou échappé (Code civil, art. 1385).

La divagation de nombreux chiens sur le territoire de Saint-Cloud présentant un réel danger, les propriétaires de chiens sont informés que les chiens doivent être tenus en laisse et munis d'un collier portant, gravés sur la plaque de métal, les nom et demeure de leurs maîtres.

Là encore, la municipalité compte sur l'esprit de compréhension de la population pour qu'elle respecte les règles ci-dessus rappelées.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

En application des dispositions de l'article 4 de la loi du 9 mai 1951, l'inscription sur la liste électorale est obligatoire. Elle est d'ailleurs indispensable pour l'exercice du droit de vote, qu'il s'agisse d'élections générales, cantonales ou municipales.

La révision des listes électorales ayant lieu du 1^{er} décembre 1959 au 4 février 1960, nous engageons vivement les personnes non inscrites et remplissant les conditions ci-après à demander leur inscription :

Conditions à remplir pour être inscrit

- Etre de nationalité française ;
- Etre majeur (âgé de 21 ans avant le 31 mars 1960) ;
- N'être ni interdit, ni frappé d'incapacité prévue par la loi.

En outre, pour être inscrit dans la commune, il faut :

- soit y posséder son domicile réel, tel qu'il est déterminé par le Code civil ;
- soit y avoir sa résidence réelle et effective de six mois, le 31 mars 1960.

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale pour 1960, doivent se présenter à la Mairie, Bureau des Elections, avant le 4 février 1960, munies d'une des pièces suivantes :

- Livret de famille ;
- Carte d'identité ;
- Passeport en règle ;
- Livret militaire ;
- Décret de naturalisation datant d'au moins cinq ans, et être en possession d'un certificat de domicile ou de toute autre pièce pouvant justifier leur résidence à Saint-Cloud.

D'autre part, les électeurs et électrices ayant constaté des erreurs ou omissions sur leur carte d'électeur, tant en ce qui concerne l'état civil, l'adresse, que la profession, sont invités à fournir au service des élections, avant le 31 décembre 1959, toutes pièces nécessaires aux fins de rectification.

ET VOICI NOTRE NOUVEAU LYCEE DE JEUNES FILLES

Félicitations à l'architecte, M. J.-P. PAQUET et aux entrepreneurs qui, en 4 mois de temps, ont réussi à mettre à la disposition des élèves, pour le 1^{er} octobre, dix classes

parfaitement aménagées dans la première aile du nouveau lycée de jeunes filles en construction, boulevard de la République .

Bien sûr, l'immense chantier n'est pas prêt d'être achevé et les abords ne sont pas terminés, mais 400 élèves environ pour ont recevoir dans ces premières classes l'enseignement secondaire. Un commencement d'évacuation de l'ancien lycée pourra s'amorcer, ce qui permettra à la ville de récupérer quelques classes primaires dont elle a tant besoin.

Pour la question scolaire, on peut dire que tout va bien à Saint-Cloud, mais il reste à réaliser dans un avenir proche l'école maternelle prévue pour desservir les grandes réalisations : « Parc de la Bérengère », et les ensembles « Beau-Soleil » et « Val-d'Or-Bellevue ».

Cinéma éducatif et récréatif

Les séances de cinéma éducatif et récréatif offertes aux élèves des écoles publiques et privées reprennent le jeudi 8 octobre à 15 heures, avec les films : *L'île grand Manan*, *La Hollande*, *Charlot Policeman*, *Le naufragé volontaire*. Seront ensuite projetés :

Le jeudi 22 octobre : *Passeport pour Pimlico* ;

Le jeudi 5 novembre : *Indianapolis 1957*, *Routiers du désert*, *Gai Cavalier*, *Sports et transports* ;

Le jeudi 19 novembre : *Qu'elle était verte ma vallée* ;

Le jeudi 3 décembre : *Wisky à gogo* ;

Le jeudi 17 décembre : *Il est minuit, docteur Schweitzer*.

Ces programmes sont donnés à titre indicatif puisque soumis aux disponibilités de la cinémathèque.

GARDERIE MUNICIPALE DU JEUDI

La garderie municipale a rouvert ses portes pour l'année scolaire 1959-1960, aux enfants de 3 à 7 ans ; le jeudi 24 septembre 1959 dans un local situé au stade Kelly, à proximité du groupe scolaire de Montretout, rue René-Weill.

Elle fonctionne tous les jeudis, de 14 heures à 17 heures. Les enfants se réunissent :

- Pour le quartier du *Centre* : à 13 h. 30, place Silly ;
- Pour le quartier des *Coteaux* :

a) à 13 h. 40, groupe H.L.M., rue du 18-Juin, (face le n° 23) ;

b) à 13 h. 45, carrefour avenue Bernard-Palissy et boulevard Sénard.

Ils sont pris en charge par le personnel désigné à cet effet et ramenés le soir aux mêmes points où les familles viennent les reprendre.

Les enfants du quartier de *Montretout* se rendent directement à la garderie, à 14 heures.

Les inscriptions, sont reçues à la mairie, bureau d'Aide sociale.

POUR NOS SOLDATS EN AFRIQUE DU NORD

Nous demandons aux familles des militaires participant aux opérations de maintien de l'ordre et de pacification en Afrique du Nord de nous tenir au courant des changements d'adresse qui pourraient survenir, ou de nous communiquer les noms des militaires récemment appelés sous les drapeaux.

*Ne dites pas : « L'hôpital, ce n'est pas mon affaire ! »
3 millions de Françaises et de Français se présentent chaque année, dans les hôpitaux.*

DEMAIN, pour une naissance, une maladie, un accident, la vieillesse, l'Hôpital peut vous recevoir...

Clodoaldiens...

utilisez l'autobus 244 !

Pendant de nombreuses années, le rétablissement de la liaison par autobus entre Saint-Cloud-Montretout et Paris-Pont de Neuilly, a été réclamé. C'est chose faite depuis quelques mois, alors,

Clodoaldiens...

utilisez l'autobus 244 !

COLONIE DE VACANCES DE CHARBONNIERE

Notre colonie de vacances s'est déroulée cette année dans cette ambiance extraordinaire d'un beau temps sans nuages à la plus grande satisfaction de tous.

Du 3 juillet au 7 septembre, en deux périodes, 187 garçons et 148 filles ont bénéficié du cadre idéal de Charbonnière.

Des mesures qui ont pu paraître sévères ont été prises en ce qui concerne les visites et l'envoi de colis.

L'expérience a prouvé que les enfants ne se sont pas moins bien portés de l'application du règlement et il est à souhaiter que les parents qui nous confient leurs enfants, nous fassent entière confiance.

La municipalité a le souci de faire tout son possible pour que cette colonie réponde, aussi bien sur le plan moral que sur le plan matériel, aux souhaits légitimes des parents.

Elle pense que les petits colons de Charbonnière ayant fait provision d'air pur et de soleil n'auront qu'un désir : y passer une part de leurs vacances l'an prochain.

COURS MENAGERS

Les cours ménagers ont repris leur activité depuis le mercredi 23 septembre.

On ne saurait trop encourager les jeunes femmes et jeunes filles à suivre ces cours donnés par les professeurs de la Caisse d'Allocations familiales : couture, coupe, cuisine, repassage, études d'un budget familial sont autant de matières trop peu connues de tant de jeunes femmes et de jeunes filles qui laissent passer l'occasion de se perfectionner agréablement dans une atmosphère amicale, bien appréciée des élèves.

Chaque année, une distribution de prix encourage les persévérantes et les plus habiles dont les travaux sont exposés ce même jour. Cette distribution aura lieu cette année le samedi 17 octobre, à 15 heures, Centre culturel, rue des Ecoles, sous la présidence effective de M. le Maire.

Les cours ont lieu :

Rue des Ecoles	}	Mercredi à 14 heures (Mamans).
		Judi à 18 heures (Jeunes filles).
		» à 9 heures (Jeunes filles).
Dispensaire 11, rue Albert-1 ^{er} (Coteaux)	}	Vendredi à 14 heures (Mamans).
		» à 18 heures (Jeunes filles).

Distinctions Honorifiques

Mérite social (arrêté du 17 juillet 1959) :

M^{lle} Marie-Louise TRIDONDANI (*Chevalier*), Sœur Jeanne de Chantal, Maison Monestier, 6, place Deville.

Mérite agricole (arrêté du 30 juillet 1959) :

M. DE LAGAUSIE Jacques (*Officier*), 50, avenue Belmontet.

M. DELFOSSE Paul (*Chevalier*), Pavillon Barthélémy, Parc de Saint-Cloud.

M. LAFEUILLE Gabriel (*Chevalier*), Jardinier, Domaine national.

Médaille d'Honneur des Syndicats professionnels (arrêté du 18 juillet 1959) :

M. CIRASSE Georges (*Médaille d'Argent*), 72, rue Royale, Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Région de Sèvres.

Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports (arrêté du 18 septembre 1958) :

M. ROUSSEL, 40 bis, rue de Garches.

Toutes nos félicitations aux nouveaux décorés.

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Voisin qui es-tu ?

Nachbar, wer bist Du ?

Dans le cadre des activités du Centre Culturel et Artistique et dans l'esprit européen, une conférence en français sera faite sur le voisinage franco-allemand, dans la grande salle de la mairie, le :

Samedi 17 octobre 1959, à 17 h. 30

La conférencière, M^{me} Hilde GÜNTHER-WALDTHAUSEN, fondatrice de la Société des Amis de la Culture française, à Düsseldorf, se propose de faire connaître à ses auditeurs français le caractère allemand et les conditions de vie dans l'Allemagne d'après-guerre. Une projection de diapositives illustrera quelques traits caractéristiques de l'Allemagne actuelle, de ses habitants et de sa vie économique. Enfin, un échange de vues aura lieu.

Entrée absolument gratuite.

LE PROBLEME DU LOGEMENT et le calcul

du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

Les Français dépensent en vin rouge la même somme qu'ils réservent au paiement de leur loyer.

A priori, ceci peut nous étonner, mais cette information repose sur des textes sérieux, légaux et signés de différents ministres.

Tous ceux qui se consacrent au problème du logement, qui se préoccupent des questions sociales, qui se passionnent pour la destruction des taudis, qui déplorent la misère des mal-logés et qui ont le désir de « faire quelque chose », se doivent de connaître ces textes.

C'est pourquoi nous les publions, ci-après, *in extenso*.

Les Français se doivent de connaître le prix des 179 articles qui servent de base au calcul du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

C'est ainsi qu'ils découvriront que les dépenses de logement que l'on reconnaît aux salariés, sont à peu près comparables au prix du vin rouge qu'ils consomment :

— 44 millièmes pour le loyer ;

— 42 millièmes pour le vin rouge ;

ou bien encore, que le logement doit coûter 3 fois plus que le matériel de couchage : sommier, matelas, couvertures et traversin compris.

D'autres comparaisons peuvent être faites.

Voici donc à cet effet, le détail des 179 articles et les pourcentages consacrés par le décret n° 57.1021 du 17 septembre 1957 fixant la composition de l'indice des prix de détail destiné à l'indexation du salaire minimum national garanti.

II. - Détail des articles

GROUPES ET SOUS-GROUPES		ARTICLES DE REFERENCES	
DÉSIGNATION	Pondération juillet 1957 (p. 1.000)	DÉSIGNATION	Pondération juillet 1957 (p. 1.000)
GROUPE I. — ALIMENTS			
<i>Produits céréaliers</i>	62		
A base de blé	54	Gros pain	10
		Pains de fantaisie (parts égales) 700 g, 500 g, 300 g	30
		Pâtes alimentaires	12
		Farine supérieure de froment	2
Riz	8	Riz rond	8
<i>Viandes</i>	74		
Bœuf	37	Tranche à beefsteack	15
		Macreuse à braiser	9
		Plat de côtes	9
		Gras-double	4
Mouton	12	Côtes découvertes	6
		Poitrine avec os	6
Cheval	7	Rumsteack	3
		Haché	4
Porc	18	Echine avec os	10
		Poitrine salée	8
<i>Charcuterie et conserves de viandes</i>	30	Saucisson sec	10
		Jambon de Paris	5
		Boudin noir	5
		Pâté de campagne	5
		Pâté de foie en boîte	5
<i>Volailles et œufs</i>	22	Poule	10
		Œufs frais moyens	12
<i>Poissons</i>	24	Raie	6
		Merlan	6
		Sardines en boîtes	6
		Morue salée	6
<i>Lait et produits laitiers</i>	52	Pasteurisé en bouteille	11
Lait	16	Condensé sucré	5
Beurre	12	Beurre	12
Fromages	24	Camembert 45 p. 100 de matières grasses ..	6
		Gruyère	5
		Saint-Paulin 40 p. 100 de matières grasses ..	5
		Fromage pour tartines 45 p. 100 de matières grasses	4
		Fromage frais 40 p. 100 de matières grasses ..	4
<i>Corps gras</i>	25	Huile d'arachide	12
		Margarine	8
		Lard gras frais	3
		Saindoux	2
<i>Légumes et fruits</i>	104		
Pommes de terre	14	Pommes de terre (primeurs exclus)	14
Légumes et fruits frais	70	Panier mobile (24 articles)	70
Légumes et fruits secs ou en conserve ..	20	Haricots	8
		Lentilles	5
		Petits pois en boîte	5
		Conserves de fruits	2

GROUPES ET SOUS-GROUPES		ARTICLES DE REFERENCES	
DÉSIGNATION	Pondération juillet 1957 (p. 1.000)	DÉSIGNATION	Pondération juillet 1957 (p. 1.000)
<i>Produits divers</i>	25	Sucre raffiné en morceaux	8
		Biscuits secs	7
		Confitures (assortiment)	4
		Chocolat à croquer	3
		Sel fin	2
		Vinaigre	1
GROUPE II. — BOISSONS ET STI- MULANTS	88		
Vin rouge	42	10° bouché	21
		11° <i>tireuse</i>	21
<i>Bière</i>	8	Bière bock en litres 3,3° à 3,9°	8
<i>Café et chicorée</i>	20	Café mélange ordinaire	14
		Poudre soluble de café	4
		Chicorée	2
<i>Tabac, cigarettes</i>	18	Gauloise bleue	11
		Tabac caporal ordinaire	7
GROUPE III. — HABITATION	187		
<i>Loyer et frais d'entretien</i>	54	Loyer seul	44
		Réparations	6
		Ramonage	4
<i>Assurance, incendie</i>	5	Assurance incendie	5
<i>Eau</i>	4	Eau	4
<i>Gaz</i>	20	Tarif privilégié	10
		Redevance de compteur	6
		Gaz comprimé en bouteille	4
<i>Electricité</i>	12	1 ^{re} tranche	8
		2 ^e tranche	2
		Redevance de compteur	2
<i>Fuel domestique</i>	3	Fuel domestique en bidon de 20 l	3
<i>Charbon</i>	28	Boulets	12
		Demi-gras	8
		Maigre	8
<i>Equipement</i>	19	Cuisinière à gaz	6
		Poêle à charbon	5
		Fer à repasser	3
		Ampoule électrique	2
		Pile électrique	1
		Pince	1
		Clous	1
<i>Mobilier literie</i>	26	Buffet de cuisine	3
		Table de cuisine	2
		Tabouret	2
		Sommier	4
		Matelas	4
		Couvertures	4
		Traversin	2
		Voile plastique	2
		Linoléum	2
		Toile cirée	1
<i>Articles de ménage</i>	16	Casserole aluminium	4
		Bassine matière plastique	4
		Assiettes	2
		Bol	1

GROUPES ET SOUS-GROUPES		ARTICLES DE REFERENCES	
DÉSIGNATION	Pondération juillet 1957 (p. 1.000)	DÉSIGNATION	Pondération juillet 1957 (p. 1.000)
<i>Articles de ménage (suite)</i>	3	Verre	1
		Couvert	1
		Moulin à légumes	1
		Balai	2
GROUPE IV. — HABILLEMENT, LINGE	151		
<i>Vêtements</i>	86	Costume	45
		Pardessus	9
		Imperméable	7
		Pull-over	5
		Béret	2
		Bleu de travail	18
<i>Chaussures et ressemelage</i>	28	Brodequins	12
		Chaussures de ville	12
		Ressemelage caoutchouc	2
		Ressemelage cuir	2
<i>Linge de corps</i>	25	Chemise de nylon	7
		Chemise de travail	7
		Chaussettes	5
		Slip	3
		Maillot athlétique	2
		Mouchoirs	1
<i>Linge de maison</i>	11	Drap	6
		Torchon	2
		Serviette de toilette	2
		Serviette de table	1
<i>Mercerie</i>	1	Coton à repriser	1
GROUPE V. — HYGIENE - SOINS	53		
<i>Produits d'entretien</i>	11	Savon de ménage	2
		Détergent (assortiment)	4
		Encaustique	1
		Eau de javel	1
		Cirage	1
		Eponge artificielle	1
		Tampon métallique	1
<i>Produits de toilette</i>	6	Savonnette	2
		Lame de rasoir	2
		Pâte dentifrice	1
		Brosse à dents	1
<i>Blanchissage, teinturerie</i>	10	Bleu de travail	4
		Lavage au poids	2
		Drap	2
		Nettoyage de costume	2
<i>Coiffeur</i>	8	Taille homme	8
<i>Frais médicaux</i>	18	Consultations	7
		Spécialités pharmaceutiques (indices)	11
GROUPE VI. — TRANSPORTS	62		
<i>Urbains</i>	44	Tickets en carnet de métro	4
		Carte hebdomadaire	
		Métro	25
		Autobus	5
		S.N.C.F., banlieue	10

GROUPES ET SOUS-GROUPES		ARTICLES DE REFERENCES	
DÉSIGNATION	Pondération juillet 1957 (p. 1.000)	DÉSIGNATION	Pondération juillet 1957 (p. 1.000)
<i>Société Nationale des Chemins de Fer français, grandes lignes</i>	13	2 ^e classe, tarif général	5
<i>Bicyclette</i>	5	2 ^e classe : congé annuel	3
GROUPE VII. — DISTRACTIONS ET DIVERS		<i>Bicyclette</i>	5
<i>Spectacles</i>	41	<i>Cinéma</i>	6
<i>Lectures</i>	10	<i>Réunion sportive</i>	4
<i>Divers</i>	14	<i>Journal</i>	8
		<i>Livres</i>	5
		<i>Revue éducatives</i>	1
		<i>Poste T.S.F.</i>	6
		<i>Redevance radiophonique</i>	3
		<i>Timbres</i>	3
		<i>Matériel de camping</i>	2
		<i>Crayon à bille</i>	1
		<i>Enveloppes</i>	1
		<i>Allumettes</i>	1

Vous l'avez remarqué également :

Les Français doivent se loger pour une somme qui atteint 4 fois le prix de leur consommation de « Gauloise bleue ».

Certes, pour en arriver là, les gouvernements successifs ont eu recours à la taxation en matière de loyers. C'est ainsi que nous sommes les seuls au monde à voir taxé une marchandise au quart de son prix de remplacement : cette marchandise étant le logement.

Cette constatation étant faite, on serait tenté de croire que nous avons exercé en la matière notre génie de l'invention et que nous avons découvert le moyen de nous loger aussi bien que tous les peuples civilisés du monde, mais 3 ou 4 fois moins cher.

S'il en était ainsi, nous serions sans doute à la source

d'une invention remarquable et nous aurions été suivis par d'autres nations.

Force nous est de constater qu'il n'en est pas ainsi et que nous n'avons rien inventé du tout ! Aussi, nous devons reconnaître que depuis de nombreuses années, nous nous sommes trompés et que ce que nous nommons chez nous le problème du logement n'est que la conséquence d'une erreur grossière.

Il faut avoir le courage de le comprendre et l'audace d'y remédier.

Faute de ne l'avoir fait au cours de ces dernières années, les Français sont parvenus à un stade tel que l'un des plus grands quotidiens français pouvait, en 1958, écrire une série d'articles sous le titre :

« LOGEMENT, NOTRE HONTE »

Echanges de logements

Echangerait un appartement 5 pièces, cuisine, salle d'eau, chauffage central, ensoleillé, 4^e étage, H.L.M. — contre appartement similaire H.L.M. ou non, rez-de-chaussée. S'adresser à la Mairie, 4^e bureau.

Désire échanger 3 pièces, Parc de la Bérengère à Saint-Cloud, tout confort, ensoleillé, terrasse plus 2 pièces, si nécessaire, tout confort à Boulogne-sur-Seine — contre appartement 5, 6 ou 7 pièces ou maison à Saint-Cloud. Téléphoner MOL. 81-28 avant 8 heures ou après 20 heures, ou BAL. 83-97, heures de bureaux.

Echangerait bel appartement 3 pièces principales, cuisine, salle de bains, chauffage central, 1^{er} étage sur belle avenue à Paris (11^e) — contre petit pavillon à peu près similaire à Saint-Cloud ou environs (sur ligne St-Lazare). Téléphoner le matin à ROQ. 42-27.

Echange 2 pièces, cuisine (petit loyer) situées à Paris (14^e) — contre similaire à Saint-Cloud. Accepterait reprise

justifiée. Téléphoner à MOL. 68-43, le matin avant 9 heures.

Echangerait un appartement de 4 pièces H.L.M., avec confort, à Saint-Cloud, contre — appartement plus grand, H.L.M. ou non. Téléphoner à VAL. 38-52.

Echangerait en location ou en propriété, appartement, Parc de la Bérengère, avec vue, 4^e étage, ascenseur, 3 pièces principales, cuisine, salle de bains, tout confort, cave, garage — contre 4 ou 5 pièces à Paris, préférence rive gauche. Téléphoner à VAL. 22-04.

Echangerait un appartement dans pavillon au Cannet (Alpes-Maritimes) de 4 pièces, cuisine, salle d'eau, chauffage central, disposition de 400 m² de jardin — contre appartement à Saint-Cloud ou limitrophe de 3 pièces avec confort et garage. Téléphoner à SOL. 62-66.

**

M^{lle} SCHMIDT, assistante d'allemand au lycée de Saint-Cloud, cherche chambre avec eau courante ; avec ou sans pension.

APPEL A LA POPULATION

Les Pouvoirs publics ont attiré notre attention sur les besoins en *vêtements chauds*, à l'approche de l'hiver, de certaines populations des départements français d'Algérie.

La Municipalité invite donc les habitants de Saint-Cloud à rechercher tout ce qui pourrait être utile pour venir en aide à ces populations.

Les dons sont reçus à la mairie. Les personnes qui désireraient que l'on fasse prendre à leur domicile les colis qu'elles auront préparés, sont priées d'informer la mairie (1^{er} Bureau, Aide sociale).

La Municipalité remercie à l'avance tous ceux de nos concitoyens qui voudront bien prendre en considération cet appel.

AU PAVILLON DE BRETEUIL

Nos concitoyens n'ignorent pas que le Bureau international des Poids et Mesures, où sont conservés le Mètre et le Kilogramme qui servent de modèles à tous les étalons de longueur et de masse utilisés dans le Monde, a son siège sur le territoire de notre commune au Pavillon de Breteuil dans le Parc de Saint-Cloud. Sa situation aux confins du Parc, près de Sèvres, fait que peu de Clodoaldiens ont l'occasion d'admirer ce petit édifice du XVIII^e siècle, qui fut autrefois le Trianon de Saint-Cloud. Il ne se trouve généralement pas sur les routes que chacun de nous emprunte quotidiennement. Cependant, un petit détour par les quais de la Seine, côté Boulogne, permet de jouir d'un gracieux spectacle dès la nuit tombante. Récemment, M. Ch. Volet, Directeur du Bureau international des Poids et Mesures, a en effet pris l'initiative d'installer un éclairage de la façade du Pavillon de Breteuil regardant Paris. L'effet obtenu est des plus heureux. Cette note vivante surgissant dans les sombres frondaisons du Parc, contribue sans aucun doute à mettre en valeur les beautés de notre région qui a tant besoin d'être défendue. Malheureusement, les fonds mis à la disposition du Bureau international par trente-six Etats ne sont pas destinés à l'embellissement de la banlieue parisienne. M. Ch. Volet nous a, par suite, exprimé la crainte de ne pouvoir continuer son intéressante expérience si une aide ne lui est pas accordée. Nous souhaitons vivement que son appel soit entendu en hauts lieux.

Chronique du Jumelage

UNE BONNE NOUVELLE DE MAIDENHEAD

L'idée directrice qui a présidé à notre jumelage — et nos concitoyens le savent bien — était l'idée européenne.

C'est dans cet esprit que nos amis britanniques ont décidé de nous rejoindre dans notre jumelage avec Bad-Godesberg; ainsi en a décidé le Conseil municipal de Maidenhead dans sa séance du 15 septembre 1959.

Nous nous réjouissons vivement de voir que nos amis britanniques deviennent des Européens.

**

Plusieurs échanges de jeunes gens ont eu lieu entre des familles de Saint-Cloud et des familles de Maidenhead, et

si nous en croyons les échos qui nous sont parvenus, ces échanges ont été fructueux. Parents, qui désirez envoyer vos enfants en Angleterre, choisissez de préférence Maidenhead, coquette ville située sur la Tamise à proximité de Londres. Dès maintenant, préparez leur séjour en adressant une lettre à la mairie mentionnant tous renseignements utiles.

**

CEREMONIES DU JUMELAGE A FRASCATI

(17 au 21 juillet 1959)

En janvier 1955, à d'Esslingen, où s'était réuni le Conseil des Communes de l'Europe, un appel avait été lancé aux administrateurs locaux de toute l'Europe, leur indiquant que leurs administrés demandaient la paix, la « liberté », le travail et le foyer et que tout cela ne pouvait s'obtenir qu'en promouvant les Nations Unies d'Europe.

Saint-Cloud a trouvé en Bad-Godesberg, Frascati et Maidenhead des partenaires qui sont persuadés de la justesse de cette idée et qui ont déjà fait des efforts pour que les jumelages existant entre nos villes soient suivis et portent tous leurs fruits, notamment en favorisant les échanges de jeunes.

Encore faudrait-il que ce ne soit pas seulement les jeunes que nous puissions toucher par les lycées et les universités, mais que les jeunes de tous milieux puissent eux aussi connaître les villes jumelles, puissent y faire des stages dans des ateliers, des usines, des laboratoires ou même des emplois de bureaux ou municipaux. C'est à l'extension de cette activité que nous allons nous atteler désormais, notre premier objectif étant en voie d'être atteint avec l'aide des membres de l'enseignement tant primaire que secondaire.

C'est dans le cadre de ce qui précède que la délégation de Saint-Cloud, composée de 8 membres, se rendit à Frascati pour les cérémonies du jumelage (du 17 au 21 juillet 1959). Elle retrouva à Frascati une délégation de Bad-Godesberg.

Nous pensons qu'une brève relation de ces cérémonies intéressera nos lecteurs.

La Municipalité de Frascati, aidée par l'Office du Tourisme de Rome, nous reçut très bien et nous avait préparé un programme très étoffé nous permettant de voir le maximum de choses tant à Frascati qu'à Rome et dans les environs, réussissant à donner, au cours de ce séjour, une idée de ce qu'est la vie en Italie.

Sur le plan municipal, Frascati présente avec Saint-Cloud bien des points communs; c'est ainsi que fut donnée aux délégations française et allemande l'occasion de visiter le magnifique hôpital de Frascati en reconstruction, comme le nôtre, auquel va s'adjoindre prochainement un centre anticancéreux.

**

Après avoir pris possession de nos chambres (les deux délégations se trouvent réparties dans deux petits hôtels modernes et tout neufs comme nous souhaiterions tant en avoir un à Saint-Cloud), nous visitâmes la zone archéologique de Frascati, le Tusculum de Cicéron encore occupé par de somptueuses villas ornées, pour la plupart, de fontaines italiennes qui rappellent notre cascade du Parc de Saint-Cloud.

Puis, élargissant un peu notre champ d'action, l'on nous conduisit au *Castelli Romani*, dans les environs de Rome. Ce ne sont pas des châteaux romains comme on pourrait

le croire, mais ce nom est donné à la partie des Monts Apennins, la plus proche de Rome, où étaient établis les camps militaires romains. C'est là que se trouve la résidence du Saint Père, *Castelgandolfo*, où nous nous arrêtons. Nos lecteurs trouveront plus loin la relation détaillée de notre visite au Vatican.

Le deuxième soir, fonctionnaient, en notre honneur, les magnifiques et tout nouveaux jeux d'eau de la *Villa Torlonia*, le parc principal de Frascati, merveilleux spectacle « Son et Lumière » (*notturmo magico*) dont l'aménagement n'a pas coûté moins de 250 millions de lires.

Le lendemain, dimanche, après l'office à la Cathédrale Saint-Pierre de Frascati, une réception officielle avait lieu à l'hôtel de ville où il nous était donné de prendre contact avec les personnalités de la ville. L'après-midi était consacrée à une visite touristique de Rome et la soirée réservée à une représentation en plein air d'*Aida* dans le cadre antique des Thermes de Caracalla.

Le lundi 20, nous visitons Tivoli et la Villa d'Este. L'après-midi, les deux délégations se rendaient au *Sincrotono Nazionale* (le Saclay italien) sis sur le territoire de Frascati, et à l'hôpital San Sebastiano.

En fin d'après-midi se clôturaient les réceptions du Jumelage par la cérémonie solennelle et le rappel des serments du Jumelage à la *Villa Torlonia*, dans le cadre où nous avions assisté, l'avant-veille, au spectacle « Son et Lumière ». Nous fûmes agréablement surpris de voir un très grand afflux de population enthousiaste, ce qui donnait à la visite des délégations allemande et française l'aspect d'une véritable manifestation intéressant réellement la ville tout entière et nous donnait l'assurance précieuse que les efforts que nous déployions pour l'extension de l'idée européenne, répondaient bien à une inspiration populaire et à un immense désir de paix.

Mardi 21, c'était le départ, chacun reprenant son mode de transport et emportant le souvenir d'un accueil vraiment fraternel et qui ne resterait certainement pas sans lendemain, car de nombreuses sympathies se sont créées pendant ces différents contacts.

Ainsi, les efforts que la Municipalité déploie, les efforts des membres des délégations (dont certains ont soustrait une partie de leur budget de vacances pour répondre à l'invitation qui était faite) ne sont pas vains, et l'idée européenne, tellement à l'ordre du jour après la prise de position si nette des présidents de Gaulle et Adenauer et après la visite du président Eisenhower, fait lentement mais sûrement son chemin.

La visite au Saint-Père

Le Saint-Père a reçu les délégations française et allemande conduites par le sénateur-maire de Frascati, M. Pietro MICARA.

Dans le petit salon privé, contigu au bureau de travail de Sa Sainteté, M. MICARA présente au Saint-Père M. le Bürgermeister HOPMANN, Maire de Bad-Godesberg, professeur à l'Aloisius Collège. Le Saint-Père le félicite de perpétuer l'enseignement du latin qui est le lien de la civilisation occidentale, et il insiste longuement sur ce point, disant notamment que les Nordiques avaient plus de mérite que les Italiens et les Français à s'intéresser au latin.

Successivement, tous les membres des délégations lui ont été présentés. Il dit un mot à chacun en allant à lui, se rappelant sa visite à Saint-Cloud, et a mentionné les nombreuses visites qu'il a faites au Parc de Saint-Cloud pour s'y reposer lorsqu'il était Nonce à Paris.

Puis, debout, adossé à son trône, il s'est adressé à tous en français, insistant sur l'intérêt que présentaient l'idée des jumelages, l'amitié entre nos trois peuples et les responsabilités d'union qui s'offraient pour l'avenir, ajoutant que l'homme a pour devoir de rechercher cette union et cette entente en vue d'un idéal d'amour fraternel. Le Saint-Père rappelle que c'est l'affaire de l'homme que de faire cet effort et que le résultat dépend de la miséricorde divine dont les effets apparaîtront tôt ou tard et sous une forme ou sous une autre.

Peu de temps après notre visite, nous devons apprendre le décès prématuré du frère de notre collègue, M. MICARA.

Au nom de la Municipalité, un télégramme de condoléances et de sympathie lui a été adressé, condoléances que nous renouvelons ici.

Un groupe de jeunes filles italiennes à Saint-Cloud

Du 5 au 11 septembre, un groupe de jeunes filles de Frascati a été reçu dans des familles clodoaldiennes que nous remercions vivement du très cordial accueil qu'elles leur ont réservé.

Un programme avait été établi qui comprenait notamment une promenade en vedette sur la Seine, les visites de Paris et de ses illuminations, de Fontainebleau, de Versailles ainsi que celle d'un grand magasin parisien... qui a bien entendu fortement intéressé les jeunes transalpines. Réception officielle à la mairie qui se termina par des chants où chacun des auditeurs français eut le loisir de se convaincre de la véracité de l'opinion qui affirme que l'Italie est la patrie du *bel canto*.

Heureuse rencontre donc entre Italiennes et Françaises qui doit se multiplier pour la construction de l'Europe.

VOYAGE A BAD-GODESBERG

de jeunes filles de Saint-Cloud

(25 août - 1^{er} septembre 1959)

Relation de voyage par M^{lle} Odile PRINGOT

Ça y est, tout le monde est au rendez-vous à la gare du Nord. On monte dans le train et on part en faisant de grands signes d'adieu aux parents qui sont venus jusque là. En route pour Bad-Godesberg.

Le voyage se passe très bien. En passant à la frontière allemande, nous charmons le douanier en chantant la très populaire chanson : « *Röslein der Heiden* ».

— *Köln!* annonce une voix sur le quai.

Nous descendons, profitant de l'attente pour aller nous rafraîchir. Mais, quel travail pour faire comprendre ce que nous voulons. C'est que les garçons de café en Allemagne n'ont aucune idée de ce que peut être un « Vittet-Délice » ou un « Pschitt ». Enfin, à force de mimiques, nous arrivons à nous faire servir un « Presta » à l'orange.

**

Nous voici arrivés à Bad-Godesberg.

M^{me} BAUER nous attend sur le quai et, à peine sorties de la gare, nous sommes accueillies par de jeunes Allemandes, déjà venues à Saint-Cloud, l'année dernière. Tout de suite, nous sommes dirigées vers les familles qui nous reçoivent à bras ouverts.

Le premier jour, personne ne comprend grand chose

aux conversations ! Mais cela vient assez vite et toutes les leçons d'allemand se révèlent bien utiles.

Beethoven vit le jour dans une minuscule chambre

Tant de belles choses sont à voir, que le programme de notre séjour est très chargé. Il faudra encore en laisser de côté.

Nous sommes arrivées le mardi soir 25, et le *mercredi* 26 est déjà occupé par une excursion en car autour de Bad-Godesberg et de Bonn.

Nous faisons à Bonn une visite très intéressante, surtout pour les musiciennes, à la maison natale de BEEHOVEN. Voici la chambre minuscule où il est né. Mais surtout, voici son piano personnel, spécialement renforcé pour qu'il s'entende jouer malgré sa tragique surdité. Nous admirons aussi les manuscrits de nombreuses œuvres ; entre autres, la *Symphonie pastorale* et la *Sonate au clair de lune*.

Jeudi 27. — Excursion en car à travers l'Eifel, au milieu de paysages extraordinaires. La visite à un magnifique lac de barrage (*Schwammenauel*) a beaucoup plu à tout le monde, avec ses cygnes glissant majestueusement sur des eaux calmes blotties entre trois collines.

L'après-midi, nous nous trouvons devant la cathédrale de Cologne, seul monument de la ville épargné pendant la guerre. Et quel monument ! La hauteur en est telle que cela provoque une dépression aux alentours créant un vent perpétuel à sa base, même s'il n'y a pas un souffle de vent sur toute la Rhénanie. Nous n'avons malheureusement pas pu voir tous les vitraux, déposés pendant la guerre et partiellement remis en place. Mais le peu que nous en avons vu est splendide. Pas comparable à l'ensemble de Chartres, cependant, m'a dit une dame allemande qui vient souvent en France.

En sortant, tout le monde voulait faire une photo de la belle cathédrale, bien sûr, mais il a fallu prendre 100 mètres de recul pour la voir en entier dans l'objectif.

Souhaits de bienvenue de l'Ambassadeur de France

Vendredi 28. — Réception officielle à la salle municipale (*Stadthalle*). M. le Maire H. HOPMANN nous reçoit très chaleureusement et annonce que sa ville va compléter son jumelage avec les villes européennes en y ajoutant Maidenhead. Ainsi, les quatre villes de Saint-Cloud, Bad-Godesberg, Frascati et Maidenhead seraient fraternellement unies. M. le Maire portait d'ailleurs avec sa chaîne de Bourgmestre, les insignes de Frascati et de Saint-Cloud.

M^{me} CLEMENT, au nom de M. le Maire de Saint-Cloud, remercie les autorités de Bad-Godesberg qui nous assurent un séjour aussi agréable dans leur bonne ville. Elle affirme avec raison que les jeunes filles de Saint-Cloud et de Frascati emporteront de leur voyage un souvenir inoubliable.

M. Roger SEYDOUX, ambassadeur de France auprès du Gouvernement fédéral, prononce à son tour quelques paroles bienveillantes et souriantes à notre adresse.

Puis, les Françaises ont la joie de chanter en allemand pour faire plaisir aux Allemands qui les reçoivent si bien. Et la soirée se termine par un échange de cadeaux entre invités et invitants.

A bord du « Goethe » sur le Rhin

Lundi 31. — La plus belle promenade était réservée au dernier jour. C'est une promenade en bateau sur le Rhin. Nous joignons le point de départ après plusieurs heures

de car : à Bacharach-sur-le-Rhin. Chaque Française avec « son » Allemande, fait une petite excursion en attendant l'heure du bateau. Pour ma part, je suis montée au sommet de la tour d'un vieux château qui domine le Rhin et j'admire d'un côté les rochers escarpés et les sapins qui les couvrent en partie, et, de l'autre, la boucle du Rhin où circulent les bateaux.

Le nôtre s'appelle « *Le Goethe* ». Nous y passons 5 heures et demie pour rentrer à Bad-Godesberg. Mais nous n'avons pas le temps de nous ennuyer tant il y a de belles choses à voir. Nous saluons au passage le rocher célèbre : la *Lorelei*, tandis que l'électrophone du bord chante la célèbre légende, mise en vers par Goethe, qui raconte comment la jeune fille sauvage cause la perte des mariniers imprudents qui écoutent sa voix et la regardent peigner ses longs cheveux d'or !

Mardi 1^{er} septembre. — Il faut bien rentrer. Nous sommes d'ailleurs accueillies à la gare du Nord par M. le Maire de Saint-Cloud en personne qui assure notre retour à domicile dans deux confortables voitures. Qu'il en soit remercié.

Que soit remerciée aussi M^{me} CLEMENT, notre maternelle accompagnatrice.

Chacune est maintenant rentrée chez elle et raconte à sa famille toutes ses belles aventures.

Réception de professeurs allemands...

Deux professeurs allemands MM. BECKER et BUHL, qui bénéficiaient d'une bourse d'études d'un mois à Paris, ont été les hôtes de MM. COUTUREAU et CLEMENT, adjoints au maire.

Malheureusement, M. BUHL devait être victime d'une soudaine et violente crise d'appendicite et il a demandé à être opéré à l'hôpital de Saint-Cloud. Plusieurs conseillers municipaux ainsi que M. CHAVETON, Maire, ont rendu visite à M. BUHL, et lui ont même apporté un poste radio.

La visite du Bureau international des Poids et Mesures était prévue au programme. Seul, avec les adjoints, M. BECKER s'est rendu à l'aimable invitation de son directeur, M. VOLET, qui a fait à ses invités les honneurs de ce bel établissement avec une grande courtoisie.

A la fin de cette visite, un champagne d'honneur fut offert aux invités, et, geste touchant, chacun se transporta à l'hôpital de Saint-Cloud pour souhaiter un prompt rétablissement à M. BUHL.

**

Un groupe de 40 femmes allemandes, membres de l'Action catholique de Bad-Godesberg, qui effectuait un voyage d'études sur des questions sociales, a été reçu à l'hôtel de ville en présence du Clergé de Saint-Cloud, des dévouées Religieuses de la Maison Monestier et de M^{me} CLEMENT, Maire adjoint. M. le Maire définit devant son auditoire l'esprit du jumelage :

« C'est un idéal de paix et de réconciliation, de charité chrétienne en un mot, qui nous a incité à faire revivre l'idée européenne pour la réaliser et sans en exclure l'Allemagne qui, par sa position géographique, par la qualité de sa culture, doit au contraire en être un des pivots essentiels. »

L'allocution fut très applaudie, et la réception se termina par un porto offert par M. ANTONAT, citoyen d'honneur de Saint-Cloud.

...et voyage d'études de deux professeurs de St-Cloud

M^{me} Claude et M. FERBER, professeurs d'allemand aux lycées de Saint-Cloud, ont participé à un voyage d'études en Rhénanie-Westphalie organisé par le Ministère de l'Education, à Düsseldorf.

Il purent constater que, selon leur propre expression, le jumelage entre Bad-Godesberg et Saint-Cloud correspond en effet à des données géographiques, psychologiques et pédagogiques favorables. De même que Saint-Cloud est une agréable banlieue résidentielle de Paris, Bad-Godesberg est en fait la banlieue la plus belle et la plus importante de la capitale de l'Allemagne fédérale.

Nous regrettons que, faute de place, nous ne puissions reproduire *in extenso* le très intéressant compte rendu que voulut bien nous remettre M^{me} Claude que nous tenons à remercier, ainsi que son collègue, pour le concours qu'ils nous apportent dans nos modestes efforts pour créer une Europe unie.

Emouvante cérémonie au pont de Saint-Cloud à l'occasion du passage du Président Eisenhower

Quelques heures avant la Libération de Paris, il y a quinze ans, une jeep conduite par le sergent Laurence KELLY, de l'armée américaine, se présentait au pont de Saint-Cloud. Le sergent KELLY était le soldat américain qui portait le plus grand nombre de blessures au combat. Comme il s'apprêtait à traverser le pont, une rafale de mitrailleuse l'atteignit et il s'affaissa au volant. M^{lle} THOMAS, pharmacienne, reçut dans son officine le blessé que des soldats avaient ramassé. Elle le soigna, mais hélas ! le sergent KELLY devait mourir de ses blessures alors que Paris s'apprêtait à sourire à la Liberté retrouvée. Pour évoquer le souvenir du sacrifice du sergent KELLY, M^{lle} THOMAS a fondé le *Kelly Memorial*, et chaque année, une cérémonie se déroule aux Invalides à la mémoire du sergent de l'armée américaine.

A l'occasion du passage du Président EISENHOWER, qui se rendait au SHAPE, la Municipalité de Saint-Cloud avait lancé un appel pour que les habitants viennent fleurir au pont de Saint-Cloud l'endroit où le sergent KELLY avait trouvé la mort.

Quand la voiture présidentielle arriva à cet endroit, elle ralentit et le Président EISENHOWER, debout, salua les représentants des Municipalités de Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud, Garches et Marnes, les associations d'anciens Combattants, l'*American Legion*.

560 — 1960

XIV^e CENTENAIRE DE LA MORT
DE CLODOALD

Retenez dès à présent cette date probable
de la commémoration :

Dimanche 29 mai 1960

AVIS AUX PARENTS

L'article 176 du Code de la famille et de l'Aide sociale rend obligatoire la déclaration de toute infirmité entraînant 80 % d'incapacité permanente pour les mineurs ou pour les incapables qui en sont atteints. Sont tenus à cette déclaration les parents, le tuteur, ou à défaut, la personne ayant la charge ou la garde du mineur ou de l'incapable.

L'absence de déclaration pouvant entraîner la condamnation à une amende, les déclarations déposées en mairie doivent être régulièrement reçues et instruites. Il ne saurait, en effet, être question de refuser de recevoir cette déclaration pour le motif que celle-ci ne serait assortie d'une demande d'avantage financier au titre de l'aide sociale.

La déclaration ci-dessus visée, instituée dans l'intérêt de l'enfant ou de l'incapable, est soumise à la commission d'admission pour la détermination exacte du taux d'invalidité et est consacrée en cas de décision favorable, par la délivrance de la carte d'invalidité. Elle est indépendante d'une demande d'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes ou de prise en charge des frais de placement dans un établissement. D'ailleurs, le fait que la délivrance de la carte d'invalidité n'est soumise à aucun plafond de ressources, la différencie nettement des autres avantages prévus par la législation d'Aide sociale.

**

Par ailleurs, la Municipalité ayant l'intention éventuellement de créer à Saint-Cloud des classes pour enfants retardés ou déficients, nous prions les parents ayant des enfants dans ce cas, de vouloir bien écrire à M. MONSEL, premier adjoint chargé des questions scolaires, désireux de connaître les besoins sur le plan local.

Cartes d'identité

Il est rappelé que, conformément à l'arrêté ministériel du 3 mars 1959, les cartes d'identité françaises établies avant le 1^{er} janvier 1956 seront, à compter du 1^{er} janvier 1960, dépourvues de force probante.

Afin d'éviter l'affluence que cette disposition ne manquera pas de provoquer au cours des mois de décembre et de janvier, il est instamment recommandé à nos administrés, porteurs d'anciennes cartes, d'introduire *dès maintenant*, auprès du Commissariat de police de Saint-Cloud, une demande de carte nationale d'identité.

Ils éviteront ainsi les délais et attentes que l'afflux des dossiers en fin d'année risquerait de provoquer.

NOMINATIONS

Le nouveau receveur des postes du bureau principal de Saint-Cloud, M. François TERACHER, vient de Tananarive. Il remplace M^{me} LAFOURCADE, récemment admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous souhaitons la bienvenue à M. TERACHER en exprimant l'espoir qu'il se plaise dans notre ville et reste dans ce poste plusieurs années.

**

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le dernier numéro du Bulletin municipal, M. BONDY, directeur de l'école de garçons du Centre, a été admis à la retraite, atteint par la limite d'âge.

Il a été remplacé par M. ROUGET directeur d'école à Conflans-Sainte-Honorine.

**

De même, nous avons informé nos lecteurs du décès de M. BURAU, directeur de l'école de garçons du groupe du Val-d'Or.

Il vient d'être remplacé dans ce poste par M. GALY, directeur d'école à Clairefontaine.

A ces nouveaux membres de l'enseignement public à Saint-Cloud, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Saviez-vous...

que l'hôpital de Saint-Cloud a servi au cours d'une année 400.000 repas, en utilisant :

- 75 tonnes de pommes de terre ;
- 38.000 pains de 1 kilo ;
- 50 tonnes de légumes verts et fruits frais ;
- 40.000 litres de lait ;
- 28.000 litres de vin ;
- 30 tonnes de viande de boucherie et charcuterie ;

que la buanderie a lavé plus de 180 tonnes de linge ;

que les chaufferies ont brûlé 380 tonnes de charbon ;

que les produits pharmaceutiques ont coûté 16 millions de francs ;

que 12.000 clichés ont été employés en électroradiologie ;

que 128.000 journées ont été réalisées pour un total de 2.400 entrants ;

que 400 enfants y ont vu le jour !

Ces données montrent l'activité de notre hôpital parfois méconnue.

**

...que la S.N.C.F. a mis en service aux heures de « pointe », 4 trains directs de Paris-St-Lazare, desservant la gare du Val-d'Or. Première amélioration due aux démarches de la Municipalité et dont se réjouiront particulièrement les habitants de ce quartier neuf de Saint-Cloud.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec regret le décès de M. Georges MICHEL, beau-père de M. Paul DEMANGE, préfet de Seine-et-Oise, et celui de M. Auguste CHEVALLIER, père de M^{lle} CHEVALLIER, directrice de l'école des filles du groupe du Centre.

Aux familles éprouvées, M. le Maire de Saint-Cloud a présenté ses condoléances personnelles et celles du Conseil municipal.

**

Nous avons été informés du décès de M. Henry DELAMAR, beau-père de M. Pierre MAILLET, conseiller municipal.

Nous lui présentons, ainsi qu'à toute la famille, nos condoléances émues pour ce deuil tragiquement survenu.

*

**

Nous apprenons avec peine le décès de notre éminent concitoyen M. René CAUDRON.

Il avait été très sensible à l'article que nous avons fait paraître sur lui dans notre bulletin de juillet, à l'occasion du cinquantenaire de son premier vol, où la vie de notre glorieux concitoyen était retracée.

Nous présentons à M^{me} CAUDRON et aux membres de sa famille nos condoléances les plus sincères

Retour du corps d'un soldat tué en Afrique du Nord

Une cérémonie émouvante s'est déroulée au cimetière de Saint-Cloud où a eu lieu l'inhumation du corps du soldat André BERGER, tué le 26 mai dernier au cours d'opérations dans le djebel, à Harraba, près de Constantine. A la demande de la famille, le corps a été ramené à Saint-Cloud.

Le représentant de M. le Préfet de Seine-et-Oise avait tenu à assister à la cérémonie funèbre. Etaient également présents, M^{me} CLÉMENT et M. COUTUREAU, maires adjoints ; M. GUILLAUME, conseiller municipal ; MM. PAILLARD, commissaire de police, et BAUDRY, secrétaire général de la mairie. Les associations d'anciens Combattants assistaient à la cérémonie, notamment les représentants de la F.N.C.R., des Médaillés militaires et du Souvenir Français avec leurs drapeaux.

Au nom de la ville de Saint-Cloud, M^{me} CLÉMENT a présenté les condoléances de la municipalité à la famille du disparu.

Un groupe de parachutistes, venus de Versailles, rendait les honneurs.

OFFRE D'EMPLOI

La ville de Saint-Cloud recrute un ouvrier professionnel 2^e catégorie, mécanicien-serrurier (traitement de début : indice 180 brut ; traitement mensuel brut : 45.174, déduction Sécurité sociale), de préférence titulaire du permis de conduire « Poids lourd ».

Conditions d'embauche : Avoir au plus 30 ans, avoir satisfait aux obligations militaires, être apte à servir dans le corps local de sapeurs-pompiers.

Certitude ultérieure de logement.

Les Activités des Associations Locales

UNION ATHLETIQUE ET SPORTIVE « LA CLODO »

Section Football : « U.A.S. LA CLODO - PARIS-STAR »

Composition du bureau pour la saison 1959- 1960

Président de section : M. Louis GENTILINI, 12 bis, rue Ernest-Tissot, Saint-Cloud.

Vice-Présidents : MM. Robert PODEUR, Adrien SAVOURET.

Secrétaire : M. Laurent GIROMINI.

Trésorier : M. André PERRIN.

Membres : MM. R. BAUDRY, V. BLANCON, A. BUGAT, A. CLAI-RET, E. CLOCHARD, Cl. DUPONT, G. GODIN, Y. LINA, M. NEVEU, A. PAPA, G. ROHMER, R. VEAU.

Tous les Clodoaldiens désireux de s'occuper de jeunes footballeurs ou de pratiquer ce sport, sont priés de bien vouloir adresser leur adhésion au Président de section.

20 septembre 1959	C.O. Sèvres (Réserve-2 et Cadets)
4 octobre	»	E.S. Versailles (1 ^{re} et Réserve-1)
11 octobre	»	F.C. Ternes (Réserve-2 et Cadets)
25 octobre	»	U.S. Clayes-sous-Bois (1 ^{re} et Réserve-1)
1 ^{er} novembre	»	C.O. Aubervilliers (Réserve-2 et Cadets)
15 novembre	»	E.S. Cheminots Trappes (Réserve-1-2 et Cadets)
22 novembre	»	C.S.A. Garches (1 ^{re} et Réserve)
6 décembre	»	C.S. Paris (17 ^e) (Réserve-2 et Cadets)
13 décembre	»	S.A.P. - A.P.S.A.P. (1 ^{re} et Réserve)
20 décembre	»	A.S. Meudon (Réserve-2 et Cadets)

Les équipes « Juniors », « Minimes » et « Poussins » disputent également leurs Championnats ou Critérium

*
**

Nous apprenons avec plaisir les succès remportés par un

Nous les en remercions à l'avance.

Nous rappelons que la section de Football dispute le Championnat de Paris (1^{re} Division, groupe C) et que les matches ont lieu au stade municipal, quai Carnot.

Jusqu'à la fin de l'année, le calendrier des rencontres pour les équipes 1^{re}, Réserves (1 et 2) et Cadets, s'établit ainsi qu'il suit :

contre
« U.S.A.
LA CLODO-
PARIS-STAR »

membre de la section football, Michel PENON, 19 bis, rue du Calvaire à Saint-Cloud, reçu à l'Ecole Polytechnique, à l'Ecole Centrale, à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées et à l'Ecole des Ingénieurs : ce qui prouve, s'il en était besoin, que l'on peut faire du sport tout en poursuivant de brillantes études.

A propos de l'Aéro-Club

C'est lorsqu'une délégation municipale s'est rendue à Frascati au mois de juillet pour les cérémonies de jumelage que j'ai fait utilement connaissance de l'Aéro-Club de Saint-Cloud dont j'avais seulement entendu parler de loin en loin. A cette occasion, un Jodel biplace s'est rendu à Rome, donnant à ses passagers une inoubliable vision de paysages magnifiques et extrêmement variés dans le survol à faible altitude d'une partie de la France, de la Suisse et de l'Italie.

Je regrette de n'avoir ni la place ni le talent voulus pour raconter ce voyage et mettre l'eau à la bouche des Clodoaldiens jeunes et sportifs en leur donnant l'envie de piloter. Car, à l'heure actuelle, ce n'est plus un sport réservé à une petite minorité de fanatiques, mais tous ceux qui en ont le désir, avec un peu d'audace et de volonté peuvent goûter aux joies du tourisme aérien qui se doublent de la précieuse camaraderie unissant spontanément entre eux les pilotes de l'aviation légère où qu'ils se rencontrent.

Sans médire de l'automobile, on peut reconnaître que rien n'est plus banal que de voyager par la route ! L'aviation légère de tourisme conserve au contraire une originalité de bon aloi, sans présenter de difficultés insurmontables. S'il s'agit d'apprendre à piloter, il faut un peu de persévérance, de volonté, et la solidarité entre les membres du Club fait le reste. S'il s'agit de la pratique, les petits terrains d'atterrissage forment maintenant un réseau assez développé pour offrir de larges possibilités de déplacement.

Il est certain que l'Aéro-Club de Saint-Cloud offre des possibilités qui répondent aux aspirations de beaucoup de jeunes et d'adultes non « amortis » et qu'il peut intéresser encore bien des Clodoaldiens.

E. C.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

Fondée en 1926, la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud continue depuis 33 ans à rendre des services en consentant à ses membres qui en ont besoin, pour des motifs jugés utiles, des prêts à taux d'intérêt très bas, remboursables en 5 ans.

Pour lui permettre de consentir ces prêts, elle reçoit des capitaux disponibles que veulent bien lui confier ses membres. Les fonds ainsi reçus sont rémunérés. Ils sont remboursables à la première demande, grâce à un système de compensation assuré par la Caisse Centrale de Crédit de Seine-et-Oise qui groupe les 72 caisses du département.

— Vous qui jouissez du privilège d'être bien logé et qui voulez **aider** ceux qui cherchent un toit.

— Vous qui êtes arrivé à une vie meilleure et qui voulez **aider** ceux qui n'ont pas votre chance.

— Adhérez à la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud, apportez-lui le concours de vos capitaux disponibles pour aider ceux qui travaillent durement pour construire leur foyer ; ceux qui veulent améliorer leur vie et assurer le bonheur de leur famille.

— Quelques chiffres : au 31 décembre 1958, la Caisse comptait 82 prêteurs, pour un montant total de 21.175.000 francs. 70 emprunts étaient en cours de remboursement sur lesquels il restait dû 17.117.000 francs. Pendant l'année 1958, 24 demandes d'emprunt avaient été satisfaites, dont 23 concernant le logement.

La Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Cloud est gérée par un Conseil d'administration composé de MM. R. TRODE, directeur ; J. ROISIN, P. VERNON, vice-directeurs ; E. COLLAIN, secrétaire ; J. MULLARD, trésorier ; NARDOT, G. ROLLIN, membres. Le Conseil de surveillance comprend : M. GUÉRIN, président ; M. le Chanoine COLLIN, vice-président ; M. HERMAND, secrétaire ; MM. CAPPY, L. POSTE, CHARONDIÈRE, GABIACHE et R. MAILLET, membres.

On peut obtenir tous renseignements sur la Caisse de Crédit Mutuel en s'adressant au siège social, 28, rue Royale, à Saint-Cloud, les mardi, jeudi, vendredi de 18 h. 30 à 19 h. 30 et le dimanche de 10 h. 30 à 11 h. 30.

Association d'aide à domicile aux personnes âgées

Dans ce numéro, nous nous permettons de rappeler en quelques phrases le but de notre Association.

Nous ne voulons aucunement suppléer ou doubler les diverses associations d'aide aux vieillards qui existent dans notre ville.

Notre but est de venir en aide à toute personne âgée, isolée, sans famille, et de lui éviter les soucis de la solitude, en lui faisant son ménage, ses petites courses journalières, en l'aidant selon nos compétences aux petits soins nécessaires à sa convalescence. Et ceci entièrement gratuitement, la personne âgée étant prise en charge par notre Association.

Dans cet esprit, notre service « femme de ménage » est à la disposition des personnes âgées de Saint-Cloud.

Evidemment, tout cela coûte beaucoup de dévouement et beaucoup d'argent. Nos revenus sont principalement constitués par les dons faits par nos concitoyens.

Donc, Clodoaldiens, si cela vous est possible, ne restez pas insensibles à cet appel et pensez à notre compte : C.C.P. Paris 16555, 39, rue du Calvaire - Saint-Cloud.

Merci à tous.

LE COMITÉ.

Cercle d'Echecs de Saint-Cloud

« La Tour prends garde »

Une très belle manifestation échiquéenne s'est déroulée samedi 19 septembre, Salle Leymarie, 1, rue du Pierrier.

Le soleil étant lui aussi invité et présent, les joueurs pouvaient admirer le paysage magnifique qu'ils avaient sous les yeux.

La finale de la Coupe de Saint-Cloud, par équipe, fut gagnée par le Cercle de Colombes qui triompha de celui de Puteaux.

M. le Maire de Saint-Cloud qui avait bien voulu honorer de sa présence cette réunion, remit la Coupe au Capitaine du cercle de Colombes, M. FERRY (2^e du Championnat de France 1959 - 2^e catégorie) félicita vainqueurs et vaincus, et encouragea tous les joueurs présents sans oublier les organisateurs.

La Coupe de Saint-Cloud, tournoi individuel, dont c'était le coup d'envoi, réunit cette année un nombre imposant de joueurs (48) répartis en six poules.

Les réunions du Cercle d'Echecs de Saint-Cloud ont lieu le samedi après-midi à 15 heures, salle Leymarie, 1, rue du Pierrier (près la gare du Val-d'Or), et le mercredi soit à 20 h. 30, au Centre culturel, 14, rue des Ecoles.

Amateurs du jeu d'échecs, faites-nous le plaisir de vous joindre à nous. Vous pourrez participer à certaines compétitions et si vous ne savez pas jouer, vous trouverez des professeurs aimables.

COMITE CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE SAINT-CLOUD

Chèques postaux : 1665-76, Centre Paris.

Permanence : Centre culturel, 14, rue des Ecoles
Mardi de 17 h. 30 à 19 h. 30

Cours de Secourisme session 1959-1960

Cours de soins au foyer (Auxiliaires sanitaires)

Cours groupé de gymnastique correctrice

S'INSCRIRE D'URGENCE A LA PERMANENCE

JOURNEES DU SANG. — Pour fournir en sang frais l'hôpital et les cliniques de Saint-Cloud, la municipalité et la Croix-Rouge, avec l'équipe technique du Centre départemental de Transfusion sanguine de Versailles, organisent 3 soirées du sang dans chacun des quartiers de Saint-Cloud :

de { — Le mercredi 28 octobre à l'école maternelle
17 h { de Montretout ;
à { — Le jeudi 29 octobre à l'école de filles des
20 h { Coteaux ;
— Le mercredi 4 novembre au Centre culturel,
14, rue des Ecoles (salles de réunions).

Lisez soigneusement le tract qui est joint à ce bulletin. Ce don du sang n'empêchera nullement les volontaires de venir aux Journées du Sang organisées généralement fin février par le Centre national de Transfusion sanguine pour la fabrication du plasma et de tous les produits dérivés du sang.

Nous insistons beaucoup pour que toute la population de Saint-Cloud connaisse son groupe sanguin ; en cas d'accident, la première chose faite à l'hôpital est de rechercher une carte de groupe dans les papiers du blessé. Dans l'ignorance, on est obligé de recourir aux flacons de sang du groupe O. Mais il faut aussi un facteur Rhesus négatif. Or, il n'y a que 15 % des individus sur les 40 % de groupe O qui peuvent fournir du sang à n'importe qui. Le problème est là, et vous devez le résoudre pour vous-même et pour les autres.

D'avance, merci.

CONCOURS DE BALLONS (7 mai 1959). — Dans le dernier bulletin, nous avons omis d'indiquer les gagnants. Voici l'oubli réparé :

1^{er} Prix. — WITTEMBERG Alexandra, 3, rue Fendon ; un voyage aller-retour Corse offert par Air-France.

2^e Prix. — BOSCHET enfants, 13, rue de l'Yser : 1 vélo-Solex offert par la Croix-Rouge.

3^e, 4^e, 5^e Prix. — Baptême de l'Air offert par l'Aéro-Club de Saint-Cloud. VAREILLE Françoise, 12, rue du Mont-Valérien ; ROFFI Jean-Claude, 8, rue Preschez ; RENAULT Yveline, 7, rue de l'Yser.

6^e Prix. — GAUTHIER Monique, Garches.

7^e Prix. — MONTURET Martine, 5, rue du Mont-Valérien.

8^e Prix. — BRIBET Maria, Vincennes.

9^e Prix. — FORESTIER Michel, Garches.

10^e Prix. — MIGIANI Dominique, 6, rue des Viris.

Photo Ciné-Club

Les séances du Photo Ciné-Club sont reprises ; elles ont lieu au Centre culturel et artistique, 14, rue des Ecoles, les 1^{er} et 3^e mardis de chaque mois. Toute personne s'intéressant à la photographie est cordialement invitée à

venir assister à une séance, sans pour cela être obligée de donner son adhésion si cela ne lui convient pas.

La 3^e exposition des travaux des membres du Club se tiendra, également au Centre culturel, les 7, 8 et 11 novembre 1959.

Organisation réputée de l'Amicale Motocycliste de Saint-Cloud

Le 8^{me} Trial International de Saint-Cucufa sera disputé le 22 Novembre

Voici sept ans, naissait l'Amicale Motocycliste de Saint-Cloud, qui fut d'abord, avant de voler de ses propres ailes, une filiale de l'A.C.S.C.

Que de chemin parcouru depuis lors! S'attachant à prendre la plus grande extension, l'A.M.S.C. se fit connaître en participant très largement aux compétitions sportives, au moto-cross notamment où elle eut l'honneur de compter bientôt dans ses rangs des champions de France dont l'un au moins reçut des mains du Maire de Saint-Cloud une magnifique coupe en récompense de son succès.

* *

Mais le moto-cross ne fut pas la seule voie que suivit l'A.M.S.C. pour gagner toujours en réputation et devenir rapidement l'un des clubs motocyclistes les plus importants et les plus actifs de l'Ile-de-France. A côté des sorties touristiques et autres activités proposées en effet à l'intérêt de ses membres, en grande majorité Clodoaldiens comme d'ailleurs son actuel président, Jacques CHARRIER, l'A.M.S.C. se distingua tout particulièrement en introduisant en France une discipline nouvelle du sport motocycliste, le Trial, accessible à tous, car se fondant non plus sur la vitesse mais uniquement sur l'adresse des pilotes.

Et si aujourd'hui le Trial connaît un développement considérable dans notre pays, au point qu'une quinzaine d'épreuves s'y déroulent chaque hiver un peu partout et qu'un championnat de France est mis annuellement en compétition par la Fédération française de Motocyclisme, c'est légitimement au club clodoaldien que revient l'honneur d'avoir montré le chemin dans ce domaine.

* *

Cet honneur n'est pas sans créer des devoirs et l'A.M.S.C., pour sa propre manifestation annuelle dénommée *Trial international de Saint-Cucufa*, s'est régulièrement employée à marcher de l'avant, hissant peu à peu cette réunion sportive au premier rang européen tant par la qualité sélective du circuit défini sur le territoire de Saint-Cloud et des communes environnantes, que par l'exceptionnel niveau des participants parmi lesquels on a pu compter les spécialistes étrangers les plus célèbres.

Aujourd'hui, le Trial international de Saint-Cucufa est considéré à bon droit comme étant le Grand Prix de France de Trial et, pour la 8^e édition de l'épreuve qui vous sera présentée le dimanche 22 novembre 1959, le Comité d'organisation a prévu une présentation générale et une liste d'engagés d'un niveau absolument sensationnel.

Il nous semble utile de rappeler que le Trial est une discipline sportive relevant de l'amateurisme le plus pur.

Les concurrents ne reçoivent aucune rétribution et *le public ne paie aucun droit d'entrée*. Mais les frais sont évidemment considérables pour l'A.M.S.C. qui a fait de son épreuve une véritable manifestation de prestige; aussi, le club clodoaldien lance-t-il ici un appel à tous ceux qui voudraient lui apporter leur amical concours :

- les commerçants, qui peuvent lui apporter leur appui matériel;
- le public, *invité gracieusement*, mais qui trouvera sur le circuit le programme de l'épreuve, auquel il lui est demandé de réserver le meilleur accueil;
- les sportifs, auxquels l'A.M.S.C. fait appel pour qu'ils se joignent à elle et viennent grossir son effectif. Ils trouveront au Club des avantages divers (assurances, tryptiques, etc.) et la meilleure des ambiances.

Le Trial international de Saint-Cucufa, c'est pour tous l'occasion de passer une excellente journée de plein air dans le ravissant décor automnal de nos bois, c'est encore un festival d'adresse qui passionne les personnes les moins averties des choses du motocyclisme

Aussi, n'hésitez pas; reprenez votre dimanche 22 novembre et venez assister très nombreux au 8^e Trial international de Saint-Cucufa.

Compte Rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

DU 21 SEPTEMBRE 1959

Présents : M. CHAVETON, Maire; MM. MONSEL, ROLLIN, M^{me} CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, Adjoints; MM. de PLINVAL, LARIQUE, RAVAISSÉ, COLLAIN, PETIT, BOURGUES, GIRAUD, MAILLET, M^{me} CHOISÉ, MM. GUILLAUME, PLEAU, LEMONNIER, SCHMITT, M^{me} DESAUBLIAUX, M. DELAHAYE, M^{me} LORRAIN, MM. DUCROS, HARDOUIN.

Absents excusés : MM. MARIN et COLIN.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

- M. MARIN a donné pouvoir à M. MONSEL;
- M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME.

..

M. BOURGUES est nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance. Avant de passer à l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière séance fait l'objet des observations suivantes :

1^o) M. RAVAISSÉ demande des éclaircissements concernant le paragraphe « 2^e » à la page 4, relatif au marché passé avec les Ets CLAREL. Il désire savoir s'il s'agit de matériel neuf ou rénové et quelle garantie couvre ce matériel.

M. le Maire indique qu'il s'agit de rénovation et que les fournitures neuves sont garanties suivant les normes habituelles, mais que, naturellement, aucune garantie nouvelle ne couvre l'ensemble de l'appareillage.

2^o) M. LEMONNIER observe qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction du paragraphe situé à la page 5 concernant le programme des travaux de construction des égouts. Il demande la rectification, à savoir qu'il s'agit du bassin « Val-d'Or B » et non pas du bassin « Val-d'Or A ».

3^o) MM. RAVAISSÉ et LEMONNIER posent une question concernant l'installation du marché couvert, boulevard Sénard, partie haute.

M. le Maire indique que ce marché est réalisé et non pas à réaliser ainsi que le laisse entendre le procès verbal.

Compte tenu de ces observations, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne lecture d'un télégramme adressé par M. MICARA, sénateur, Maire de Frascati, annonçant le décès de son frère.

Le Conseil procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1°) Après un exposé de M. le Maire concernant le financement des travaux de construction de 82 logements par la Société Civile Immobilière *La Réserve de Buzenval*, le Conseil, à l'unanimité, accorde sa caution solidaire pour une somme maximum de 60 millions qui serait à accorder par l'Union de Crédit pour le Bâtiment sous réserve que M. le Maire ferait toute diligence en cas de difficultés survenant pour le versement du prêt promis par le Crédit Foncier pour inscrire une première hypothèque sans plus attendre.

2°) Fixe, à l'unanimité, le relèvement des tarifs de transport par l'ambulance municipale.

3°) A la suite d'un large échange de vues, l'autorisation à donner à M. le Maire pour la signature de la convention et de son avenant avec la Société *Le Logement Familial du Bassin Parisien* fait l'objet de quatre votes distincts :

— dans un premier vote, pris à l'unanimité, le Conseil précise que la convention et son avenant devront prévoir :

« le rachat au prix de 1 fr. le mètre carré du terrain nécessaire à la réalisation des nouveaux alignements pour le percement de la rue de la Paix prolongée. » (Proposition de M. CLEMENT.)

— dans un deuxième vote, pris également à l'unanimité, le Conseil précise que le texte de la convention et de son avenant devra prévoir que :

« le mur de soutènement de la terrasse supérieure deviendra propriété de la Société d'H.L.M. « Le Logement Familial du Bassin Parisien » qui en assumera les grosses réparations. « La ville de Saint-Cloud se réserve le droit d'y appuyer tous ouvrages sous le contrôle éventuel des hommes de l'art. » (Texte de M. LEMONNIER.)

— un troisième vote sur le texte suivant, proposé par M. LEMONNIER, à savoir :

« Le Conseil confirme la décision en date du 28 juin 1956 consentant la cession à la Société d'H.L.M. « Le Logement Familial du Bassin Parisien » de 1.779 m² de terrain moyennant le prix de 5.337.000 fr., payables en 30 annuités, sous réserve de la mise à la charge de la Société cessionnaire de la construction au rez-de-chaussée de l'immeuble A, partie droite en bordure de la rue Dailly, d'un portique de 4 m 38 de hauteur grevé d'une servitude de passage et d'utilisation au profit de la commune. »

donne le résultat suivant :

Ont voté pour : 2 ;
Se sont abstenus : 9 ;
Ont voté contre : 16.

Une seconde proposition de texte, proposé par M. CLEMENT, au nom de la Municipalité, à savoir :

« Le Conseil autorise M. le Maire :

« 1°) à signer la convention, l'avenant mettant à la charge de la Société « Le Logement Familial du Bassin Parisien » les frais d'établissement du portique.

« 2°) à passer les actes notariés nécessaires à la cession de 1.779 m² aux conditions suivantes :

« a) 1.763 m² 50 pour le prix symbolique de 1 fr ;
« b) 15 m² 50 pour la somme globale de 311.215 fr. correspondant au prorata d'indemnité accordée par la commission d'expropriation. »

donne le résultat suivant :

Ont voté pour : 25 ;
Ont voté contre : 2.

En conséquence, le texte rapporté par M. CLEMENT est adopté aux lieu et place de celui proposé par M. LEMONNIER.

DECIDE, à l'unanimité,

4°) Le relèvement des indemnités représentatives de logement au personnel enseignant non logé, à compter du 1^{er} juillet 1959.

5°) La création d'un troisième poste d'infirmière scolaire.

6°) De régler à M^e HENNUYER, avocat au Conseil d'Etat, sa note d'honoraires dans l'affaire Ville de Saint-Cloud contre Epoux REALE.

7°) d'adopter la Série C comportant 3 catégories déterminées dans l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 19 mai 1959 concernant l'organisation des élections aux Commissions paritaires communales.

Egalement, à l'unanimité, l'Assemblée communale déplore la mauvaise répartition des catégories et principalement celle de la troisième, quant à sa composition.

8°) L'ouverture des crédits complémentaires qui seront rattachés au Budget additionnel de 1959.

9°) De désaffecter une somme de 15 millions sur la subvention de 66.000.058 fr. accordée pour la construction du groupe scolaire de la rue du Pierrier au profit des bâtiments scolaires, des bâtiments communaux et de la voirie ; cette somme avait été primitivement prélevée sur le Budget pour permettre l'édification rapide de ce groupe scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

10°) De verser une indemnité à un fonctionnaire des finances qui a effectué d'importants travaux de mise en état d'habitabilité dans un local qui lui a été loué par la ville.

11°) D'allouer une subvention de 5.000 fr. à l'orphelinat de l'Enseignement public au second degré et supérieur.

12°) D'appliquer, à compter du 1^{er} octobre 1959, aux deux professeurs d'éducation physique, actuellement assimilés aux rédacteurs de mairie, l'échelle de rémunération de la catégorie D citée dans la circulaire préfectorale du 21 janvier 1952.

Egalement, à l'unanimité, de faire bénéficier les titulaires de deux emplois de professeurs d'éducation physique créés par délibération en date du 29 avril 1959 de ces mêmes échelles.

13°) De faire le ravalement de l'immeuble « La Tête Noire », place Georges-Clemenceau.

14°) Donne un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation qui lui sont présentées (art. 23) en faveur des jeunes gens de la classe 1961.

La séance est levée à 0 h. 50 le mardi 22 septembre 1959.

Le Secrétaire de séance :
H. BOURGUES.

ETAT CIVIL DU 3^e TRIMESTRE 1959

NAISSANCES

Cassagnes Bernard Philippe, Larose Marc Raoul, Talbodec Sylvie, Bazile Sylvie Léonie Henriette, Jouvin Jean Marc, Bernard Laure Marie Françoise, Russo Brigitte Elisabeth, Barollo Christophe, Rouault Dominique Marcelle Paule, Jolivald Jean, Durand Roger Fernand Bernard, Faes Florence Marie, Bouygues Maryvonne, Billaud Jean-Pierre Charles Gabriel, Riou Christine Louise, Jouanique Thierry Bruno Charles Alphonse, Silliau Philippe, Mattei Jean Claude, Mielle Serge Roland, Jerome Pascale Gisèle Yvonne, Bacque Carmina, Fuhmann Robert Auguste Théodore, Suet Christophe Pierre Didier, Arrica Paolo, Saulnier Carole Marguerite Monique, Estecahandy Pascale Marcelle, Place Stéphane Laurent, Chambon Olivier.

MARIAGES

Vialle Michel Joseph et Gacon Claude Andrée ; de Colbert Bernard Marie Joseph Maximé et de Dreux Charlotte Marie Hélène ; Guerey Pierre Marcel et Schiller Dominique Esther Henriette ; Martelet Frédéric Bon Marie et Champion Jacqueline Gabrielle ; Nadan André Bernard Germain et Petit Odette Lucienne Marcelle ; Engasser Henri Léon et Broc Marie-Louise ; Schreder Jean Claude et Vallancien Marie Françoise Antoinette ; Merle Daniel Léon Antoine et de Groeve Jacqueline Liliane ; Politi Jean-Marie Maurice et Robert Denise Marcelle Jeanne ; Payenneville Hendy Marie François et Bettend Gisèle ; Turet Louis Eugène et Retif Augustine Marie Rosalie Sainte ; Viegas Ezachiel et Ruiz Luisa ; Mazouni Abdallah et Ulrich Maryse Antoinette Geneviève ;

Dort René Léon Emile et Orain Jeanne Antoinette Marthe; Cayre Richard Jean Paul et Wilker Eva; Johnson Bernard et Pouchel Annie Claudette Maryse; Doussot Roger Louis et Brassart Madeleine Berthe. Champion Jean André et Boillot Christiane Yolande; Moreau Robert et Krausch Lucienne Marcelle; Collin Philippe Emile Ghislain et Treard Eliane. Zeitounian Agop et Kechichiglonian Nelly Louise; Dufour Gabriel et Favard Jeanne; Cru Edmond Hipolyte Eugène et Grounin Micheline; Estevan André Antoine et Guippaud Louissette Aline; Delhomme Romain Hector Paul et Briand Monique Henriette Laurence. Segond Pierre Robert et Mutschler Riberte Jeanne; Delfau Bernard Jean et Solacroup Paulette; Duplan Jacques Charles et Neumann Anna Elda Alice Marie; Lemoine Gérard Gilbert Léon Marie André et Ferry-Wilczek Bernadette Andrée Monique Marie; Garrigues André Marcel et Auger Alixe Aline Camille Augustine; Torres Ricardo et Collot Jacqueline Raymonde; Moreau Claude Alphonse Alfred et Mazo Annick Marguerite Josette; Salamon Michele Angelo et Eschler Geneviève Emilienne; Pecquet Michel Gaston Camille et Contenot Janine; Stutz Henri Julien et Dubois Nicole Madeleine Denise; Vautrin René et Saint-Pol Agnès Aline Marie. Mahieux Gilles Alphonse Georges et Klein Marie Suzanne; Mahieu Jean René Marie André et Augade Jacqueline Paulette; Ramos Pedro et Perez Benita Josefa; Pegon Jean-Pierre et Dumont Suzanne; Turmel Jean Baptiste et Ollivon Claudine Laurence Marie Rose;

Gueux Claude Raymond Robert et Nez Mauricette Rolande; Moatti Roger Elie et Wendling Nadine Claude.

DECES

Bernard Alphonsine Ernestine Jeanne, Vve Iris, 63 ans; Clausse Alice Jeanne Louise, Vve Fouré, 66 ans; Blanchard Pierre Victor, 36 ans; Briand Anne, Vve Carre, 84 ans; Cools Pierre Joseph Henri, 61 ans; Joutier Alphonsine Joséphine, Vve Roncin, 87 ans; Gins Blanche, Vve Moch, 93 ans; Dumont Isabelle Marthe, Vve Richard, 64 ans; Hennebert Palmyre, Vve Commenez, 72 ans; Younes Nabi-Pachandi, 85 ans; Spalart Philibert Joseph, 95 ans; Mautor Charles Léon, 73 ans; Roller Jean Pierre, 71 ans; Dedit Blanche Adélaïde, 78 ans; Ducoure Alice Louise, Vve Jeampierre, 69 ans; Dumontier Ernestine Julienne, Vve Legros, 79 ans; Massonnat Marie Louise, Vve Tete, 81 ans; Simonet Marie Antoinette, Vve Alexis, 82 ans; Maillard Henri Albert, 76 ans; Dautry Christian François Charles, 10 ans; Dupuy Blanche Hortense, Fe Giblain, 65 ans; Vreck Henri, 78 ans; Pataud Etienne Abel, 87 ans; Bozon-Leydier Jeanne Germaine, Fe Poitrenaud, 65 ans; Richard Flavie Adélaïde, Vve Jeunesse, 74 ans; Lemaçon Pierre, 69 ans; Sicre Marguerite Julie Gabrielle, 63 ans; Braquehay Rosa Ernestine, Vve Retrou, 83 ans; Quenin Eugénie Marie, Vve Bene, 93 ans; Duole Oscar Jean, 73 ans.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : 50 francs.

Abonnements :

Annuels 200 francs
de Soutien 500 francs

paiement par chèque bancaire libellé au nom de
Monsieur le Receveur-Percepteur de Saint-Cloud
ou par virement à son C.C.P. Paris 9003.64.

CARRELAGES ♦ REVÊTEMENTS ♦ MOSAÏQUES

J. DUQUESNOY — Tél. : **VAL. 39-77**

54, Rue Gounod, SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation

Carrelages — Mosaïques — Faïence — Grès émaillé — Sialex

Salles de Bains — Cuisines — Devantures de Magasins — Revêtements Sanitaires et Dallages
Tous travaux de luxe et d'agrément.

Couvre-sols — Plastiques — Tapiflex — Linoléums

LES ISOLANTS FRANÇAIS

Société Anonyme au Capital de 320.000.000 de Francs

CAOUTCHOUCS ET PLASTIQUES TECHNIQUES

61, Quai Carnot

MOLitor 87-75

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

DANIEL

42, Rue Gounod - Tél. MOL. 54-09

MÊME MAISON : Rue Coutureau

MOTEURS ÉLECTRIQUES

R. VASSAL

— 13, Rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD

MOL. 49-68

AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS — TERRAINS — APPARTEMENTS

36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86

QUINCAILLERIE ET DROGUERIE DU PARC

S. LENORMAND

5, PARC DE LA BÉRENGÈRE -:- SAINT-CLOUD (S.-ET-O.)

A. CANTIN, Paysagiste

Parcs et Jardins - Terrains de Sports - Espaces Verts

13, Rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise)

Tél. : MOL. 49-25

Laboratoire Général des Télécommunications

L. G. T.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

PIANOS

VENTE ET ACHAT

Robert DIEFFEN

18, Rue Preschez - SAINT-CLOUD

MOL. 94-31

ACCORD - LOCATION - RÉPARATIONS

BOUCHERIE, TRIPERIE, VOLAILLES

ETS DRIEUX

9, Rue Royale - MOL. 49-77

LIVRAISON A DOMICILE

NOS CHÉRUBINS

LAYETTES et VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Enfants - Filles et Garçons jusqu'à 16 ans

Exclusivité "CARABI"

3, Pl. du Pas - St-CLOUD

VAL-d'or 31-85

AGENCE PANHARD

GARAGE DU PONT DE St-CLOUD

C. GORJU

1, Quai Carnot - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-62

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Trages Cinématographiques

L.T.C

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU
SOCIETE ANONYME

DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

S A C O M A C

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 67-80

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

AMÉRICAN
DIAPER-SERVICE

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

TAILLE D'ENGRENAGES

Sté L. G. S.

43, rue du 18-Juin

Tél. : MOL. 68-87

SAINT-CLOUD

Anciens Etablissements P. COMPAIN et Cie

CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

COUVERTURE - PLOMBERIE

Siège Social : 69, rue Bayen, PARIS 17^e - ETO. 23-31
10, rue Dailly, SAINT-CLOUD Tél. : MOL. 44-74

AGENCE CENTRALE

9, Av. du Gal Leclerc (Carrefour Magenta) — MOL. 57-11

PATAUD et Cie

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES
FONDS DE COMMERCE

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



CHANTIER DU MARCHÉ

Ancienne Maison BESSIERES

Jean CHASSANG, Successeur

Bois — Mazout — Charbon de toute provenance

Tél. : MOL. 42-76 — 3 et 5, r. Preschez - ST-CLOUD

Ets MAG

46, Rue de Buzenval, 46

SAINT-CLOUD

MOL. 45-16

A L'AUBERGE du PAS de St-CLOUD
SPECIALITES LYONNAISES (chaudes et froides)

Dégustation à toute heure

BAR-COCKTAILS-PORTO-WISKY
BIERES ÉTRANGÈRES ETC...

(Ouvert jusqu'à 2 h. du matin)

MOL. 30-85

PÂTISSERIE **CUISINE**
CONFISERIE ET GLACES

G. CHEVALIER

5, rue Dailly — SAINT-CLOUD — MOL. 40-01

ASSURANCES
ACCIDENTS

Incendie - Vol
Maladie - Vie
Risques divers

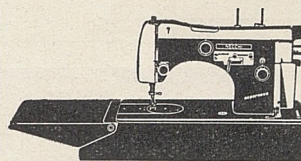
Cabinet BERNARD

27, Rue Pasteur

ST-CLOUD — MOL. 69-93

LA
MACHINE
A
COUDRE

NECCHI



présente la nouvelle
SUPERNOVA ULTRA
ABSOLUMENT

AUTOMATIQUE

Demande de
documentation ou
démonstration

NECCHI-FRANCE 17, rue de l'échiquier Paris Pro 65-40

M. Mercieux, Horticulteur

GERANIUMS - BEGONIAS et DIVERS

◆ GROS et DETAIL ◆

12, Rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 43-80

SIMCA

ETS DEMIZIEUX

CONCESSIONNAIRE

LOCATION SANS CHAUFFEUR

TOUS MODELES

74-76, route de la Reine - BOULOGNE - MOL. 55-94

AGENCE PEUGEOT

ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON

MARNES-LA-COQUETTE

"Saint-Cloud Automobiles"

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78

◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

Entreprises GENTILINI et Cie

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —

25-29, rue du Pierrier

◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD



Porto ANTONAT

Travaux Publics et Privés Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL. : 65-35

VILLA HENRI IV

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS
PRIX de PENSION
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République
SAINT CLOUD (S.-et-O.)

— Tél. : MOLitor 40-50 —

• ELECTRICITE INDUSTRIELLE •
ET DOMESTIQUE

R. TROCCAZ

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD

INSTALLATIONS

VAL. : 02-39

REPARATIONS

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

Béton Armé

* Canalisations

TRAVAUX EN TOUS GENRES

M. ESTEVES

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES POMPES GUINARD

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00